

RAPPORT D'ACTIVITÉ



Crèche de Moustiers-Sainte-Marie



Festival de l'Outdoor et de la Rando



Point de vue du sentier de Caguerenard



Nouvelle exposition du Musée Promenade



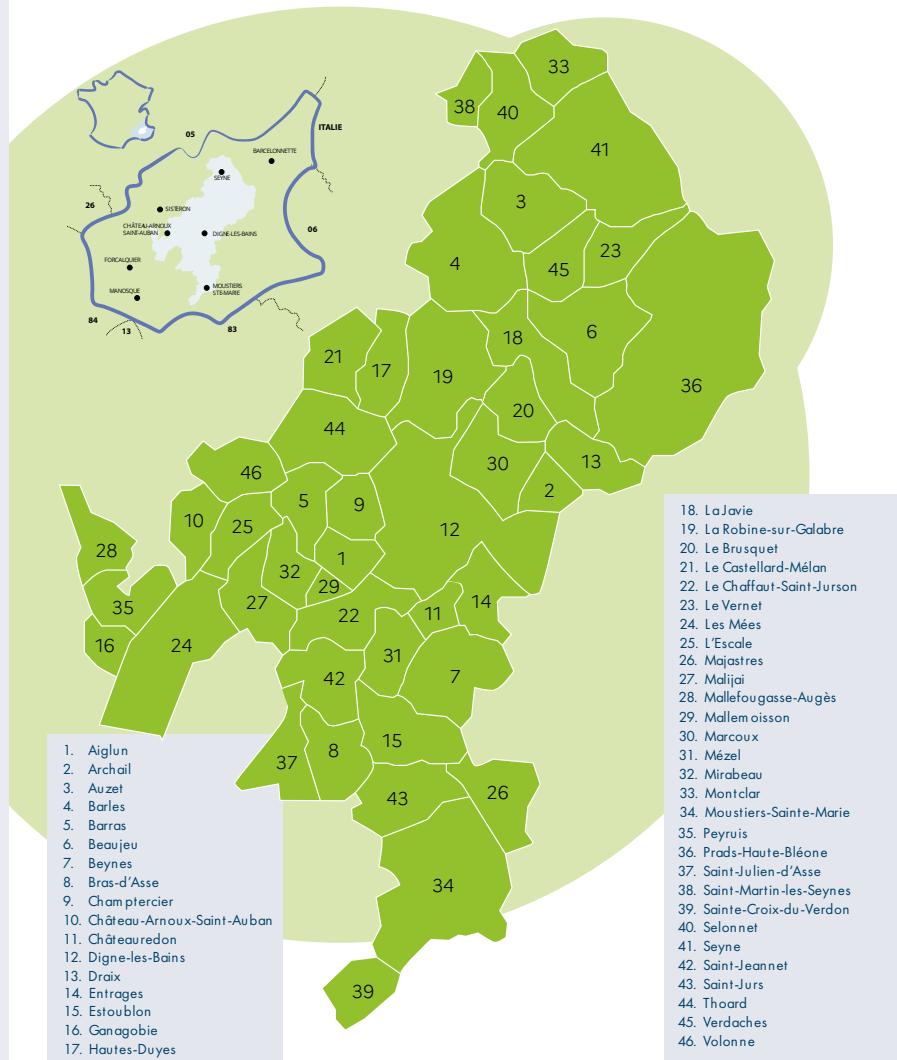
2024

SOMMAIRE

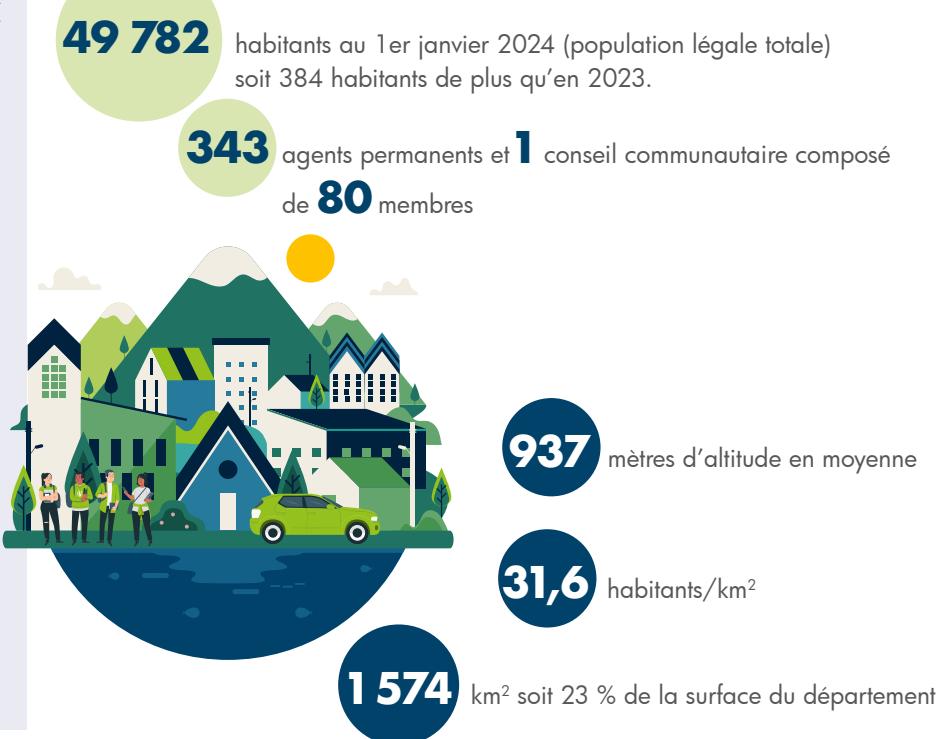
- **P. 2 PROVENCE ALPES AGGLOMERATION EN BREF**
- **P. 4 BUDGET 2024**
- **P. 6 GESTION DES DÉCHETS**
- **P. 8 MOBILITÉ ET TRANSPORTS**
- **P. 10 GESTION DE L'EAU**
- **P. 11 PETITE ENFANCE ET JEUNESSE**
- **P. 12 SANTE ET ACTION SOCIALE**
- **P. 13 CULTURE - RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES**
- **P. 14 CULTURE - ÉDUCATION ET PRATIQUES ARTISTIQUES**
- **P. 16 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**
- **P. 18 TRANSITION ÉCOLOGIQUE - MAITRISE DE L'ENERGIE**
- **P. 20 ENVIRONNEMENT - GEMAPI**
- **P. 21 AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**
- **P. 22 PROGRAMMES ET CONTRATS POUR LE DEVELOPPEMENT LOCAL**
- **P. 24 TOURISME**
- **P. 26 ACTIVITÉS DE PLEINE NATURE**
- **P. 28 LISTE ET COORDONNÉES DES ÉTABLISSEMENTS OUVERTS AU PUBLIC**
- **P. 29 CONSEIL COMMUNAUTAIRE ET BUREAU**
- **P. 29 ORGANIGRAMME DES SERVICES**

PROVENCE ALPES AGGLOMERATION EN BREF

UN TERRITOIRE COMPOSÉ DE 46 COMMUNES



LES CHIFFRES CLÉS DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION



ÉDITO

Investir pour l'avenir, toujours aller de l'avant pour créer un modèle économique générateur de valeur et d'innovation, pérenniser le bien vivre dans nos territoires ruraux, assurer la qualité des services du quotidien, travailler dans le respect, le consensus et la convivialité ; telle est l'ambition que nous partageons. Je vous invite à découvrir, dans ce rapport, la richesse des actions menées en 2024.

Notre ambitieuse stratégie de **développement économique** porte ses fruits avec plusieurs projets d'implantation d'entreprises dans les parcs d'activités. La filière agricole, au cœur de l'identité de notre territoire, bénéficie désormais de deux abattoirs intercommunaux, dont celui de Seyne réouvert en 2024. La Foire de la Lavande s'est également enrichie d'un espace terroir valorisant les savoir-faire des producteurs locaux. Provence Alpes Agglomération agit en faveur de la revitalisation des centres-villes et villages dans le cadre des programmes Action Cœur de Ville et Villages d'Avenir.

L'**attractivité touristique** se confirme elle-aussi avec 2,2 millions de nuitées réalisées et une belle progression du tourisme hors-saison. Elle est soutenue par une promotion digitale renforcée via l'office de tourisme et un effort continu en faveur des activités de pleine nature. Cette année, le festival de l'Outdoor a remporté un succès record avec plus de 2500 participants. Le nouveau stade VTT Cross-Country Olympique attire des pratiquants de toute la France. Enfin, au Musée Promenade, un nouvel espace offre une immersion dans les paysages exceptionnels de notre Géoparc mondial UNESCO de Haute-Provence, véritable vitrine du territoire à l'échelle internationale.

Nous poursuivons par ailleurs notre engagement pour des **services publics de qualité, accessibles** à tous. L'**offre culturelle** continue ainsi de se renforcer, à l'image des travaux de rénovation du centre culturel Simone Signoret. La qualité d'**accueil des enfants** reste également une priorité, avec des opérations d'envergure comme la rénovation et l'agrandissement de la crèche de Moustiers.

La **transition écologique et la préservation des ressources** naturelles s'inscrivent, de façon transversale, dans l'ensemble de nos politiques publiques. La **mobilité** en est une illustration concrète, avec 1 800 élèves transportés et plus de 300 000 voyages réalisés sur les lignes urbaines, à bord de véhicules plus modernes et écologiques. Nous continuons à soutenir activement la réhabilitation de la ligne non-circulée entre Digne-les-Bains et Château-Arnoux-Saint-Auban. Pour protéger nos ressources en **eau**, nous déployons également un système de télégestion et de détection des fuites sur l'ensemble de notre réseau de distribution et d'assainissement. Enfin, plusieurs **digues de protection**, dont celle du Grand Justin à Digne-les-Bains, ont été renforcées cette année, dans un contexte d'intensification des phénomènes climatiques.

Pour conclure, nous poursuivons avec détermination notre engagement en faveur d'un Territoire de **Pleine Santé** à travers, notamment, l'animation d'un comité de pilotage favorisant la coordination des acteurs de la santé et le démarrage d'un vaste chantier de reconstruction des bassins des thermes.

Tous ces projets ont été menés avec le souci constant d'une gestion efficiente des deniers publics dans un contexte financier contraint. ☺

Je vous souhaite une bonne lecture.

Patricia GRANET-BRUNELLO
Présidente de Provence Alpes Agglomération
Maire de Digne-les-Bains



Rapport d'activité 2024

Août 2025

Directrice de la publication : Patricia Granet-Brunello

Coordination : Julia Vuillier-Devillers

Maquette et mise en page : Mathilde Boudin-Queyrel

Crédit Photos : © Provence Alpes Agglomération,
Office de Tourisme de Digne-les-Bains Val de Durance.

Cartographies : Pigment Noir

Dépôt légal : N° ISSN 3000-9073

DÉPENSES DU BUDGET PRINCIPAL

○ Dépenses réelles hors dette

Fonctionnement :
43 329 412,97 €

Dont :

- Charges générales : 14 902 827,86 €
- Charges de personnel : 13 765 357,65 €
- Subventions, participations : 6 495 680,77 €
- Compensations fiscales : 7 840 829,60 €
- Versement de fiscalité : 221 851,44 €
- Autres dépenses : 102 865,65 €

Investissement :
8 954 709,27 €

- Investissements directs : 8 954 709,27 €
- Prêts : 0 €

SOIT un budget principal hors dette de 52 284 122,24 €

○ Répartition des dépenses par secteur

Déchets :

13 457 373,59 € soit 25,74 %

Culture :

7 983 144,83 € soit 15,27 %

Versement de fiscalité aux communes :

7 840 829,60 € soit 15 %

Administration générale (dont entretien bâtiments agglo, frais assemblée, communication...) :
1 397 573,35 € soit 8,76 %

Petite enfance (dont crèches) :
3 681 108,95 € soit 7,04 %

Transport scolaire :
2 639 026,26 € soit 5,05 %

Cotisations aux centres de secours :
2 241 250,42 € soit 4,29 %

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations :
1 312 083,21 € soit 2,51 %

Éclairage public :

1 206 005,09 € soit 2,31 %

Tourisme :

1 120 289,09 € soit 2,14 %

Développement économique :
1 081 333,05 € soit 2,07 %

Voirie, circulations douces :
995 356,10 € soit 1,90 %

Divers : 982 534,03 € soit 1,88 %

Sentiers, équipements de loisirs :
983 855 € soit 1,88 %

Opérations d'aménagement urbain, politique de la ville :
918 269,59 € soit 1,76 %

Jeunesse (dont accueils collectifs de mineurs) :
788 009,33 € soit 1,51 %

Eaux pluviales urbaines :
436 822,56 € soit 0,84 %

Interventions sociales :
34 230,39 € soit 0,07 %

RECETTES DU BUDGET PRINCIPAL

○ Recettes réelles hors dette

Fonctionnement :

47 604 548,03 €

Produits des services : 3 116 116,93 €

Impôts et taxes : 32 416 523,62 €

Dotations, participations : 10 994 756,99 €

Autres recettes : 1 077 150,49 €

Investissement :

10 278 773,28 €

Subventions : 1 680 687,16 €

FCTVA : 1 499 344,43 €

Emprunts : 2 000 000,00 €

Autres recettes : 56 230,50 €

Excédents de fonctionnement capitalisés :
4 911 995,66 €



BUDGETS ANNEXES

Dépenses réelles	Fonctionnement	Investissement	Encours dette
Abattoir Digne-les-Bains	969 196,08 €	208 686,88 €	223 141,81 €
Abattoir Seyne	38 331,10 €	39 686,57 €	70 962,44 €
Transport urbain	1 330 378,30 €	657 097,14 €	640 000 €
Barrage irrigation Vaulouve	17 127,63 €	215 998,40 €	0 €
ZA La Cassine	145 181,48 €	185 682,61 €	172 351,46 €
Eau	7 192 960,28 €	3 151 869,99 €	4 014 326,56 €
Assainissement	4 215 659,70 €	1 676 276,72 €	6 070 275,47 €

CHARGE DE LA DETTE SUR LE BUDGET

Encours global au 31/12/2024 :

23 082 356,29 €

Dont

- Budget principal : 11 891 298,55 €
- Budgets annexes : 11 191 057,74 €

Annuité dette du budget principal :

1 286 518,73 €

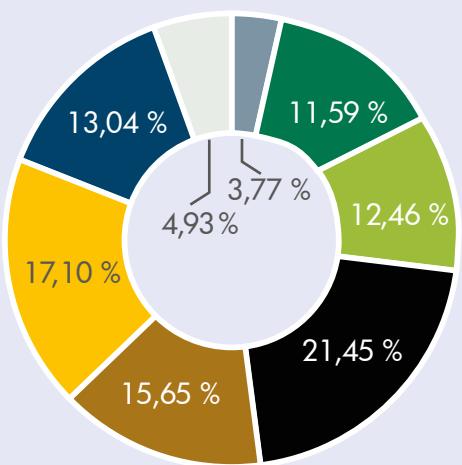
Dont

- Amortissement en capital : 1 062 897,41 €
- Intérêts : 223 621,32 €

Ressources humaines

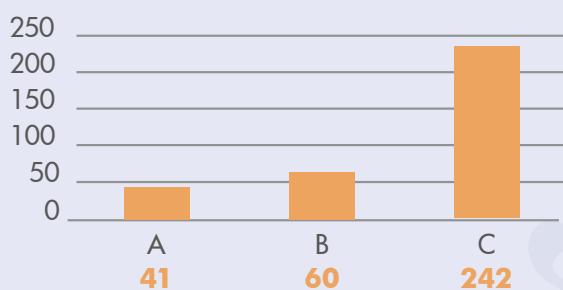
415 AGENTS AU SERVICE DES HABITANTS DONT 343 AGENTS PERMANENTS

Répartition des agents permanents par domaines

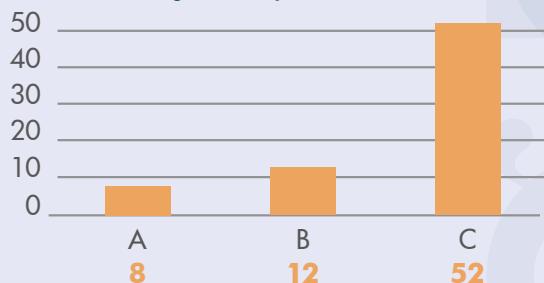


- Déchets
- Eau et assainissement
- Culture
- Petite enfance

Répartition des agents permanents par catégories



Provence Alpes Agglomération comprend également 72 agents non-permanents :



○ Collecte des déchets

ÉVOLUTION DE LA COLLECTE DES DÉCHETS : FIN DU DÉPLOIEMENT DES NOUVELLES COLONNES



La modernisation du service de collecte des déchets a franchi une étape majeure avec l'achèvement, en 2024, du déploiement des nouvelles colonnes sur l'ensemble du territoire. Après un démarrage fin 2023 sur la commune de Digne-les-Bains, l'installation s'est poursuivie début 2024 dans les communes du Val de Durance puis à l'automne sur le Pays Seynois, le secteur dignois (hors Digne-les-Bains) et le secteur de l'Asse/Verdon. Toutes les communes du territoire sont désormais équipées de

points de collecte complets. Une collecte spécifique des cartons a par ailleurs été déployée sur certains points de collecte répartis sur l'ensemble du territoire. Au total, plus de **1 700 colonnes** ont ainsi été mises en place pour les ordures ménagères résiduelles, les emballages, le verre, le papier et les cartons.

Les premiers résultats sont encourageants, puisqu'une **baisse significative de 16%** a été observée sur la quantité d'ordures ménagères

résiduelles collectée sur l'année. Cette diminution est directement liée à une amélioration du tri sélectif, en augmentation de 17%. Dans le détail, les apports en verre ont augmenté de 14%, ceux en cartons de 13%, et ceux en emballages de 74%. Seul le flux de papiers enregistre une baisse de 26%.

Cette dynamique devrait se poursuivre en 2025 grâce à la généralisation du nouveau mode de collecte intervenue en novembre 2024 dans les 37 dernières communes du territoire. ○

Travaux d'amélioration des déchèteries

Différents travaux ont été réalisés sur le site de La Colette. Les quais dédiés aux emballages en verre et aux emballages ménagers ont été réaménagés début 2024 afin d'en améliorer l'accessibilité et d'accroître leur capacité de stockage, pour faire face à l'augmentation significative des déchets triés depuis la mise en place du nouveau système de collecte. Les travaux se sont poursuivis durant l'été 2024 avec la mise en place de banques de déchargement et de barrières de sécurité sur le quai de la déchèterie professionnelle. Provence Alpes Agglomération a également installé des filets anti-envol autour

des quais de transfert des ordures ménagères et du tri. Permettant d'éviter la dispersion des déchets et de protéger la nature environnante, cette action s'inscrit dans le cadre de la charte zéro plastique signée par l'agglomération avec la Région Sud. Des travaux d'amélioration ont par ailleurs été réalisés en juillet 2024 sur les déchèteries de Barras et de La Javie. Les anciennes barrières des quais ont été remplacées par des banques de déchargement. Fabriquées à partir de plastiques recyclés densifiés, ces structures de 70 cm de haut et 60 cm de profondeur répondent aux normes de sécurité antichute. Leur forme

inclinée facilite le glissement des déchets vers les bennes, simplifiant ainsi le déchargement pour les usagers.

Enfin, trois camions amphirolls d'occasion ont été acquis pour répondre aux besoins logistiques des déchèteries et améliorer l'efficacité des transferts ainsi que la rotation des bennes.

Les travaux d'agrandissement et de réorganisation de la déchèterie de Seyne se sont poursuivis, permettant d'augmenter le volume de déchets et le nombre de flux acceptés. ○

○ Biodéchets

22 NOUVELLES PLATEFORMES DE COMPOSTAGE PARTAGÉ

Les enjeux réglementaires, financiers et environnementaux ont fait du compostage un axe prioritaire de l'année 2024 qui marque l'achèvement du maillage territorial débuté en 2022.

Les communes qui n'étaient pas encore équipées ont ainsi été contactées pour finaliser le déploiement, voire doubler certains sites. Au total, 22 plateformes de compostage partagé ont été installées en deux vagues : 11 au printemps et 11 à l'automne. Ces nouvelles installations viennent s'ajouter aux plateformes créées par des associations ou des comités de quartier, désormais également prises en charge par Provence Alpes Agglomération. Les plateformes de compostage partagé s'adressent aux ménages ne disposant



pas de jardin. Équipées de plusieurs bacs et de panneaux explicatifs, elles permettent aux habitants de déposer leurs déchets alimentaires dans un espace encadré, pratique et pédagogique. Chaque site bénéficie de l'appui de

référents communaux, formés aux bases du compostage par le maître composteur de l'agglomération. Ces référents assurent un relais local essentiel. L'entretien régulier des équipements est réalisé par les équipes de Provence Alpes Agglomération. ○

Vente de composteurs individuels : un engouement qui ne faiblit pas

Lancée en 2017, la vente de composteurs individuels continue à séduire. En 2024, **724 composteurs individuels** ont ainsi été vendus. Une permanence mensuelle est organisée à Château-Arnoux-Saint-Auban et à Digne-les-Bains, pour permettre aux habitants de récupérer leur composteur à tarif préférentiel. Les ventes s'effectuent également, de façon ponctuelle, lors d'événements locaux. ○



Chiffres clés du service Déchets

247 kg d'ordures ménagères résiduelles (OMr) /habitant /an en 2024 contre 293 kg en 2023 soit une diminution de 16%. Ces résultats, proches de la moyenne nationale, restent bien inférieurs à ceux de la région et du département.

+ **16 %** de tri sélectif en 2024 avec + **74 %** pour les emballages et + **13 %** pour les cartons

17 036 tonnes de déchets collectés en déchèterie*

*Entre 2023 et 2024, la quantité de déchets collectés en déchèterie sur l'ensemble du territoire est restée stable. Pour autant, cette stabilité globale masque des évolutions significatives pour certaines catégories de flux de déchets. Les déchets recyclables ont augmenté de 19%, le tout-venant de 16 % et les apports en déchets verts ont diminué de 23%. Les tonnages de déchets enfouis sont en baisse de 13 % sur l'année, illustrant l'impact direct de la nouvelle organisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles. Parallèlement, la part des déchets valorisés par le réemploi ou le recyclage atteint désormais 57%, dépassant ainsi l'objectif réglementaire de 55 % fixé à l'horizon 2025.

Restructuration du service

L'année a été marquée par une réorganisation du service, visant à renforcer l'efficacité opérationnelle et la coordination des équipes. Une secrétaire a été recrutée afin d'assurer le suivi administratif et d'optimiser la gestion quotidienne. Deux groupes d'ambassadeurs du tri ont été créés pour intensifier les actions de sensibilisation sur le terrain, au plus près des habitants. Un chargé de mission a également rejoint l'équipe, afin de travailler à l'élaboration de la future taxe incitative.

Dans le cadre du déploiement du nouveau système de collecte, certains rieurs ont été reclasés en tant qu'agents de collecte, agents en charge de la propreté des points de collecte ou de la maintenance des poids lourds.

Le service de gestion des biodéchets a également évolué puisque quatre agents assurent désormais l'entretien hebdomadaire des sites de compostage partagé, contre un seul en 2023. ○



Chiffres clés 2024

Réseau urbain TUD

4 lignes annuelles
1 service à la demande destiné aux personnes à mobilité réduite
72 arrêts de bus
16 conducteurs, 7 autobus et 2 navettes
252 581 kms parcourus par an
300 204 voyages par an

4 065 inscriptions au TUD (logiciel d'inscription pour les Transports Urbains Dignois)

1 987 475 € de budget



Réseau interurbain

7 lignes régulières et
46 services scolaires
1 800 élèves transportés au quotidien
45 autocars
359 766 km parcourus annuellement
Budget : **2 629 026 €**

Source : Service Transports PAA

ÉTUDE POUR LA MISE EN PLACE D'UN TRANSPORT À LA DEMANDE EN MOYENNE-DURANCE

Au deuxième semestre 2024, le cabinet allemand IOKI a réalisé une étude de faisabilité pour déterminer si une offre de transport public additionnelle pourrait être déployée sur le territoire de Provence Alpes Agglomération. Les résultats de cette étude ont été présentés en bureau

d'agglomération en septembre 2024. Sur cette base, les élus ont décidé d'explorer la faisabilité d'un transport à la demande sur huit communes de la Moyenne-Durance. Une initiative menée en partenariat avec le Hub colab for silver. o

NOUVELLE ÉTAPE

POUR LA TRANSFORMATION DU PÔLE MULTIMODAL À DIGNE-LES-BAINS

Dans le cadre de l'étude lancée en 2023 pour transformer la gare routière de Digne-les-Bains en Maison du tourisme et de la mobilité, Provence Alpes Agglomération a approfondi, en 2024, l'organisation de la plateforme routière. Compte tenu des contraintes de sécurité et d'espace, une approche globale a été engagée en prenant en compte la desserte scolaire et la gare Chemin de fer de Provence/SNCF, avec l'appui du Cerema via Action Cœur de Ville.

Sur la base d'une étude de flux, l'objectif est de proposer un schéma d'organisation des pôles de mobilité. Provence Alpes Agglomération et la Ville de Digne-les-Bains se sont engagées dans le dispositif « Site pilote – Quartier de gare », porté par la Banque des Territoires, avec la volonté d'y associer SNCF Gares & Connexions. La signature d'une convention est prévue en 2025. L'ambition : créer un espace multimodal en vue du retour du Train des Pignes, annoncé pour 2026. o

CRÉATION DE 116 STATIONNEMENTS VÉLO DONT 6 BORNES DE RECHARGE

En 2024, Provence Alpes Agglomération a créé 116 places de stationnement vélo sur 20 sites publics répartis à l'échelle de son territoire. L'objectif ? Encourager les mobilités douces et améliorer l'accessibilité des lieux fréquentés par le public. Les équipements comprennent l'installation d'arceaux pour vélos, d'un abri sécurisé, mais également de six bornes de recharge pour vélos à assistance électrique.

L'ensemble a été déployé sur 7 communes : Auzet, Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Mallemoisson, Marcoux, Moustiers-Sainte-Marie et Seyne, couvrant des sites variés tels que des crèches, des médiathèques, des bâtiments administratifs, le Musée Promenade, l'IDBL, les France Services ou encore le site du Fanget... Ce projet a été co-financé dans le cadre du programme LEADER, avec le soutien de l'Union Européenne (22 589,05 € de fonds FEADER) et de la Région Sud PACA (15 059,37 €). ◉



3^E ÉDITION DE LA FÊTE DU VÉLO



La Fête du vélo de Provence Alpes Agglomération a eu lieu samedi 8 juin à la plaine des sports de Seyne. Organisée en partenariat avec l'association USB et la commune de Seyne, cette édition 2024 proposait un programme varié : vélos rigolos, vélos smoothie, ateliers diagnostic et réparation, sécurité routière, prêt de vélos et trottinettes électriques, parcours VTT sportifs et familiaux, sorties accompagnées, opération « col réservé »... Un repas festif était également proposé pendant la pause méridienne. ◉

Réalisation d'un schéma directeur cyclable en Moyenne-Durance

Suite à une étude menée par le CCAS de Château-Arnoux-Saint-Auban sur les mobilités solidaires, plusieurs actions ont été identifiées pour améliorer les déplacements à l'échelle de la Moyenne-Durance, notamment en mobilités douces.

Provence Alpes Agglomération a ainsi élaboré un schéma directeur cyclable dédié à ce territoire.

Ce document stratégique encourage l'usage quotidien du vélo en identifiant les itinéraires à développer, les aménagements prioritaires et les besoins en équipements, afin de faciliter les déplacements de proximité et promouvoir une mobilité durable. Le schéma a été transmis aux communes concernées pour une mise en œuvre concertée.

Cette étude a été réalisée dans le cadre du programme européen LEADER, avec une aide publique totale de 24 624 €, comprenant 9 849,60 € de fonds FEADER (Union Européenne) et 14 774,40 € de la Région Sud PACA. ◉

POURSUITE DU DÉPLOIEMENT DE LA TÉLÉSURVEILLANCE



Le système de télégestion s'appuie sur des capteurs placés dans les ouvrages, pour envoyer un ensemble d'informations (mesures de niveau, de débit, fonctionnement des pompes, etc.) vers un poste central. En cas d'incident grave (niveau bas, coupure d'électricité, défaut de pompe...), une alerte est immédiatement lancée à des techniciens qui interviennent 24h/24 et 7j/7, avant même que les premiers manques d'eau n'apparaissent pour les usagers. En 2024, 213 sites sont ainsi surveillés à distance, dont 23 nouveaux sites équipés dans le courant de l'année.

Lutte contre les fuites

Avec un rendement primaire de 47 %, l'amélioration du comptage des volumes d'eau mis en distribution et la réduction des volumes perdus constituent des enjeux majeurs pour le service. Une démarche de recherche de fuites a été mise en place en 2024. Cette démarche s'appuie en premier lieu sur le suivi des débits de nuit en sortie de réservoirs et la mobilisation d'un agent spécialement dédié à ces missions sur le pôle Haute Provence Verdon. 80 fuites ont ainsi été réparées en 2024. La spécialisation d'un deuxième agent sur le pôle Val de Durance est prévue en 2025.

En complément, afin de réduire les volumes non comptés qui impactent le calcul du rendement de réseau, 67 compteurs ont été installés sur des points de livraison communaux en 2024, les points restants seront équipés en 2025. ○

QUALITÉ DE L'EAU SÉCURISÉE À BRAS D'ASSE

En 2024, le service Eau et Assainissement a procédé au déplacement et au renouvellement du réacteur ultraviolet de la commune de Bras d'Asse. Initialement implanté en sortie du forage, le traitement a été déplacé en sortie du réservoir principal et la chambre de vannes du réservoir a été intégralement renouvelée pour l'occasion. Cette opération avait pour objectif de sécuriser la qualité de l'eau de la commune qui connaissait des dépassemens, notamment en période estivale.

L'opération, (hors coût du réacteur ultraviolet qui est un redéploiement depuis la commune de Peyruis), s'élève à environ 20 000€ HT, comprenant l'électrification du site en lien avec le SDE04 et l'équipement du réservoir en capteurs et dispositifs de suivi à distance. ○

Chiffres clés du service Eau et Assainissement

61 agents

Eau potable :

Assainissement :

3 pôles géographiques

110 captages,

55 stations d'épuration,

32 000 usagers

170 réservoirs,

45 postes de relevage

85 pompages,

d'eaux usées,

925 kilomètres de réseau

525 kilomètres de réseau

Source : Régie Eaux PAA

Déplacement des réseaux lors de la reconstruction du Pont des Arches

Les réseaux d'adduction en eau potable alimentant la ville de Digne-les-Bains depuis le champ captant de Marcoux (2 canalisations de 350 mm de diamètre, acheminant environ 3,7 millions de litres d'eau par jour aux dignois, et, depuis peu, également aux Chaffaudiers) ainsi qu'une canalisation d'assainissement de 110 mm de diamètre traversant la Bléone en encorbellement du Pont des Arches ont dû être déplacés dans le cadre de la construction du nouveau Pont des Arches à Digne-les-Bains. Le déplacement de ces 180 mètres linéaires de canalisation était piloté par le Service Eau et Assainissement de l'agglomération, en coordination avec le chantier du Département.

Il impliquait plusieurs enjeux techniques, notamment :

- Un dispositif technique permettant de maintenir l'étanchéité du réseau lors des mouvements du pont, pouvant atteindre plus de 10 cm ;
- Le maintien de la continuité du service d'eau potable durant tout le chantier ;
- Le maintien de la circulation des véhicules.

Ces travaux de réseaux ont été réalisés par le même prestataire que les travaux sur l'ouvrage d'art : Cozzi avec comme sous-traitant Corona pour les supports métalliques accueillant les canalisations.

Provence Alpes Agglomération a réalisé les travaux préparatoires de part et d'autre du pont avec l'entreprise SACCO TP en assurant la maîtrise d'œuvre en interne, et a pris l'assistance d'un maître d'œuvre (Société du Canal de Provence) pour le chantier sur le pont en lui-même.

Le projet de déplacement des réseaux (hors déconstruction) global représente un peu plus de 680 000 € HT de travaux prévisionnels, dont 300 000 € de subventions apportées par l'État. ○

UNE CRÈCHE AGRANDIE ET RÉNOVÉE À MOUSTIERS-SAINTE-MARIE



En 2024, la collectivité a réalisé un investissement important en faveur de la petite enfance en agrandissant et en rénovant cet établissement qui compte désormais 15 berceaux en hiver, 20 en été pour faire face aux besoins des saisonniers nombreux dans ce secteur très touristique.

La nouvelle crèche répond aux besoins des familles en offrant :

- 245 m² de locaux modernisés dont 20 m² de surface supplémentaire, comprenant une pièce d'activité de plus de 70 m² ;
- Un agencement des espaces entièrement repensé pour une fonctionnalité optimisée ;
- Une cuisine pour un nouveau service de repas bios & locaux ;
- Une nouvelle terrasse bioclimatique de 40 m² ;
- Une meilleure performance énergétique.

La collectivité a veillé à ne pas interrompre ce service d'accueil indispensable aux familles pendant les travaux grâce à la mise en place de bâtiments modulaires modernes et confortables (avec une aide financière de la CAF).

Coût total : 958 927,78 € financés avec le soutien de :

- État : 211 334 €
- Département des Alpes-de-Haute-Provence : 79 000 €
- CAF des Alpes-de-Haute-Provence : 160 800 € de subvention + 107 200 € de prêt à taux zéro

RELAIS PETITE ENFANCE : GUICHET UNIQUE POUR LES INSCRIPTIONS EN CRÈCHE

En 2024, le relais petite enfance est devenu le guichet unique pour les inscriptions dans les crèches de l'agglomération. Il centralise les demandes pour simplifier les démarches des familles et mieux répondre à leurs besoins. Cette évolution s'est accompagnée de la mise en place d'une commission d'attribution des places, afin de structurer et d'encadrer le traitement des demandes.

Cette nouvelle mission s'ajoute aux actions habituelles du relais, qui continue par ailleurs d'accompagner les parents dans le choix du mode de garde le plus adapté pour leur(s) enfant(s) et de proposer des activités d'éveil tout au long de l'année.

Et aussi : Recrutement d'une psychologue intervenant sur l'ensemble des structures pour soutenir les agents dans leur pratique, réaliser des observations auprès des enfants mais aussi proposer des permanences à destination des familles.

Chiffres clés

10 structures d'accueil (10 crèches de 209 places) :

• 5 structures en gestion intercommunale offrant 124 places

Crèche Intercommunale de Digne-les-Bains

« Les premiers Pas » : 49 berceaux

Halte-Garderie Intercommunale de Digne-les-Bains « Le P'tit Jardin » : 15 berceaux

Micro-Crèche Intercommunale de Beynes « Bédunia » : 10 berceaux

Crèche Intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie « Les Petits santons » : 15 à 20 berceaux

La Crèche Intercommunale de Mallemoisson « Les Gar'nement » : 30 berceaux

• 5 structures en gestion associative offrant 85 places

Crèche Associative de Digne-les-Bains

« Le Jardin enchanté » : 20 berceaux

Crèche Associative de Digne-les-Bains

« La Maisonnée » : 18 berceaux

Crèche Associative de Seyne-les-Alpes

« La Ruche » : 16 berceaux

Crèche Associative de Montclar

« Les P'tits loups » : 10 berceaux

Crèche Associative de Volonne

« Les Canaillous » : 21 berceaux

1 Relais Petite Enfance (RPE) basé à Digne-les-Bains

1 Relais Petite Enfance itinérant (RAMip)

doté d'un véhicule permettant de rayonner dans les communes alentours à la rencontre des assistantes maternelles.

7 accueils de loisirs

Montants des subventions aux crèches associatives et relais

• La Maisonnée (Digne-les-Bains) : 59 400 €

• Le Jardin enchanté (Digne-les-Bains) : 76 000 € (66 000 € + 10 000 € exceptionnels)

• La Ruche (Seyne-les-Alpes) : 69 400 € (59 400 € + 10 000 € exceptionnels)

• Les Canaillous (Volonne) : 64 300 €

• Les P'tits loups (Montclar) : 33 000 €

• Relais itinérant (RAMip) « Fruits de la Passion » dont les actions couvrent des communes de Provence Alpes Agglomération : 4 640 €

• Maison d'assistantes maternelles (MAM) « Les P'tits bouts » de Digne-les-Bains : 3 000 €

Soutien financier de la CAF et de la MSA aux structures petite enfance (950 443,13 €) et aux accueils de loisirs (52 903,81 €).

Source : Service Petite Enfance PAA

○ Pleine santé

L'ATELIER 7.7 :

UN ESPACE INNOVANT POUR FORMER, TESTER ET SENSIBILISER



Atelier 7.7 de Provence Alpes Agglomération abrite un appartement témoin démonstrateur de solutions de maintien à domicile qui s'impose comme un outil de référence pour l'innovation, la formation et la sensibilisation dans le domaine de la santé et du maintien à domicile.

En 2024, il a accueilli de nombreuses visites et formations permettant aux acteurs locaux du médico-social et de la santé de se former, de découvrir de nouvelles technologies

et de déployer des actions en faveur du maintien à domicile. Au total, une dizaine de structures y ont organisé des ateliers pratiques, des visites pédagogiques et des sessions de formation permettant aux étudiants et professionnels de découvrir et de manipuler les équipements présents. Plusieurs particuliers tels des proches-aidants et des personnes en perte d'autonomie ou en situation de handicap sont également venus visiter son appartement témoin. ○

FRANCE SERVICES : UN ACCOMPAGNEMENT DE PROXIMITÉ RENFORCÉ

Les deux France Services de Provence Alpes Agglomération poursuivent leur mission d'accueil, d'information et d'accompagnement des usagers dans leurs démarches administratives du quotidien. En 2024 :

- France Services Vallée de la Blanche, à Seyne, a traité 4 736 demandes.
- France Services Val de Durance, à Château-Arnoux-Saint-Auban, a traité à 4 711 demandes.

Le réseau s'est également renforcé avec l'intégration de deux nouveaux partenaires nationaux : France Rénov' et le ministère de la Transition écologique pour le dispositif Chèque énergie. Il compte désormais 11 partenaires nationaux, en plus de nombreux acteurs locaux qui assurent régulièrement des permanences.

Ateliers numériques, animations et portes ouvertes dans le cadre des Journées France Services du 7 au 19 octobre, édition de nouveaux flyers... L'année a été rythmée par de nombreuses initiatives pour continuer à renforcer l'offre de services, faciliter l'accès aux droits et répondre au mieux aux besoins des habitants.

Enfin, les deux structures ont obtenu un avis très favorable pour la reconduction du label suite à un audit de l'AFNOR réalisé fin 2023 pour France Services Val de Durance et en 2024 pour France Services Vallée de la Blanche. ○

Programmes de la Maison Sport Santé

En 2024, la Maison Sport Santé Provence Alpes a proposé de nombreux programmes sur-mesure d'activités physiques adaptées pour permettre à chacun de se remettre au sport en douceur. Parmi ces dispositifs figurent notamment les programmes Retour au sport, Diabète, Sport pour tous, Équilibre ou encore Sport et cancer. La Maison Sport Santé Provence Alpes accueille, informe et oriente toute personne désireuse de se renseigner sur le sport-santé dans les locaux du Centre Médico-Sportif 04, situés sur le site du centre hospitalier de Digne-les-Bains. ○

Comité de pilotage « Accès aux soins »

Le Comité de pilotage « Accès aux soins » de Provence Alpes Agglomération s'est réuni le 20 novembre 2024, rassemblant une trentaine d'acteurs locaux pour échanger sur la coordination des acteurs de la santé, l'attractivité et l'offre de soins du territoire. ○

Soutien à la Mission Locale

Pour accompagner l'insertion sur le marché de l'emploi des jeunes, en 2024, Provence Alpes Agglomération a financé la Mission Locale des Alpes-de-Haute-Provence à hauteur de 47 000 €.

Cette année, 1106 jeunes ont été accueillis et orientés par cette structure destinée à favoriser leur accès à l'autonomie en répondant à leurs besoins et attentes dans divers domaines (emploi, formation, accès aux droits, citoyenneté, logement, santé, mobilité...). ○

Et aussi...

Politique de la Ville : Signature du contrat de Ville 2024-2030.

LA MÉDIATHÈQUE LOUIS-JOSEPH S'INVENTE AUTREMENT PENDANT LA RÉNOVATION DU CENTRE CULTUREL SIMONE SIGNORET

La rénovation du centre culturel Simone Signoret à Château-Arnoux-Saint-Auban s'est poursuivie en 2024. Si ce projet d'envergure nécessitait la fermeture de la médiathèque Louis-Joseph, le service public a quant à lui été maintenu jusqu'au 15 décembre 2024. Cette continuité de service a été assurée grâce à la mise en place d'un drive puis d'une bibliothèque éphémère de 70m² permettant d'accueillir les publics sur la place Péchiney, au cœur de Saint-Auban. Les usagers ont ainsi continué à avoir accès à l'ensemble des collections du réseau, soit 240 000 documents, via le dispositif de réservation et livraison sur site. Les agents ont également poursuivi les animations et actions de médiation organisées hors-les-murs. La médiathèque accueillera à nouveau ses usagers dans des locaux entièrement rénovés et dans un centre culturel métamorphosé courant 2025. ○



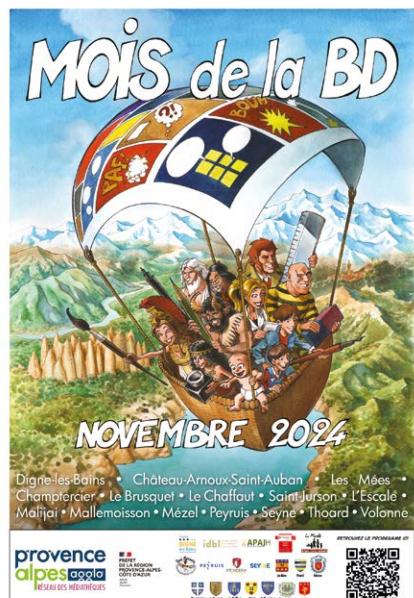
LA BIBLIOTHÈQUE DE MALIJAI REJOINT LE RÉSEAU DE L'AGGLOMÉRATION

À la fin de septembre, la bibliothèque de Malijai a intégré le réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération qui compte désormais 17 structures. Dotée d'un fonds propre de 4 500 documents, elle permet ainsi à ses usagers d'accéder à l'ensemble de l'offre du réseau, soit un catalogue de plus de 240 000 documents ainsi qu'un service numérique de vidéos à la demande comprenant plus de 5000 programmes et un large panel de formations, tutos et cours en ligne. La bibliothèque est également intégrée aux animations culturelles du réseau : Mois de la BD, accueil d'auteurs...

À travers le développement de son réseau, la collectivité s'attache à offrir un service de proximité équivalent sur l'ensemble du territoire pour favoriser l'accès de tous à la connaissance et à la culture sous toutes ses formes. ○



3^E ÉDITION DU MOIS DE LA BD



Organisé en novembre, le mois de la Bd constitue un évènement majeur du réseau de lecture publique de l'agglomération. Expositions, ateliers graphiques, rencontres, BD concert, conférences : l'édition 2024 comprenait plus de 50 propositions qui ont attiré près de 2000 personnes. Ces animations, déployées sur les 17 médiathèques de Provence Alpes Agglomération, ont permis de valoriser les petites bibliothèques de proximité puisque 21% étaient réalisées dans des communes de moins de 2 000 habitants. Avec la complicité de nombreuses structures associatives et institutionnelles fortement mobilisées sur le projet, ce mois de la BD 2024 est allé au-devant des publics scolaires, des jeunes et des publics éloignés de la lecture et/ou des pratiques culturelles. Une troisième édition qui s'inscrit dans l'économie du territoire et consolide les liens avec les libraires de l'agglomération ; partenaires exclusifs des temps de signatures et de rencontres avec les auteurs. ○

Chiffres clés 2024

- 17 structures (bibliothèques et médiathèques)
- 200 653 prêts
- 5 318 adhérents
- 240 382 documents
- 28 agents

ÉCOLE D'ART IDBL : 100 % DE RÉUSSITE POUR LES ÉTUDIANTES DE LA CLASSE PRÉPARATOIRE



100% féminine, la promotion 2023-2024 de la classe prépa a réussi de nombreux concours d'écoles supérieures d'art et de design un peu partout en France. Au palmarès de ces réussites, plusieurs écoles de la région ont été choisies par nos candidates : École supérieure d'art d'Aix-en-Provence, de Nîmes, de Monaco (pour se spécialiser en design d'espace), de Montpellier ou encore de Valence (design graphique) ; mais aussi beaucoup de choix ailleurs en France, dans des établissements prestigieux comme l'École nationale supérieure des beaux-arts de Lyon (design d'objet) ou l'École supérieure d'art de Lorraine – Epinal, réputée pour sa formation en illustration.

Une fois encore, la qualité de cette formation publique, reconnue pour son enseignement et son accompagnement administratif et technique, rayonne à travers la réussite de ces jeunes, pour la plupart issus du territoire local.

En octobre 2024, la promotion 2024-2025 a par ailleurs réalisé un voyage d'étude à la Biennale de Lyon ; grand rendez-vous international de l'art contemporain. Intitulée « Les voix des fleuves », cette 17^e Biennale a permis aux étudiants et étudiantes, ainsi qu'à des élèves adultes des cours amateurs, de se familiariser avec les pratiques artistiques les plus en pointe et certains questionnements sociaux des plus actuels. ○



ET DU CÔTÉ DES EXPOSITIONS ET ÉVÉNEMENTS...

Cette année encore, l'école d'art a pu bénéficier d'un beau partenariat avec le Musée de la Minoterie (La Mûre-Argens), qui a permis à l'atelier de gravure (adultes) d'exposer de mai à juin 2024 une centaine d'œuvres ayant pour thématique l'eau, sa préciosité, sa richesse poétique mais aussi l'enjeu de sa protection.

Autre temps fort de l'année, l'exposition de rentrée *Matières fertiles. Prélever, réutiliser, questionner, créer*, réalisée en collaboration avec le service Transition écologique de l'agglomération et l'École supérieure d'art d'Aix-en-Provence, puisqu'une partie de l'espace était dédié au travail de Cédric Caprio, jeune artiste récemment diplômé de l'ESA d'Aix.

Les thématiques de ces deux expositions contribuent, par le biais de l'action culturelle, à sensibiliser les différents publics à l'avenir de notre monde, tandis que les partenaires sollicités témoignent d'un ancrage territorial élargi et du rayonnement régional de l'idbl. ○

L'école d'art idbl en chiffres

500 inscrits de 5 à 90 ans

Une **quinzaine** d'étudiant.es en classe préparatoire

42 cours différents proposés, du lundi au samedi

4 à 6 expositions par an

LE THÉÂTRE DURANCE SCÈNE NATIONALE DE TERRITOIRE



© Didier Capdevilla

Propriétaire de cet équipement qu'elle entretient, la collectivité confie la gestion du Théâtre Durance à l'association « Théâtre Durance » via une convention d'objectifs et de financement aux côtés de l'État, de la Région, du Département et de plusieurs collectivités locales des Alpes-de-Haute-Provence.

Subvention 2024 : 540 600 €

La saison 2023-2024 a vu la montée en puissance des Échappées : une programmation de spectacles hors-les-murs. Théâtre, arts de la rue ou musique : cinq spectacles ont été accueillis dans six communes de Provence Alpes Agglomération : Champtercier, Montclar, La-Robine-sur-Galabre, Thoard, Volonne et Le Chaffaut-Saint-Jurson. Chaque représentation a été suivie d'un verre partagé entre les artistes, l'équipe du Théâtre Durance et les habitants des communes.

À cette fin, le théâtre a acquis du matériel adapté à l'itinérance (matériel scénique, camion et gradin). ○

Chiffres clés de la saison 2023-2024 du Théâtre Durance

42 spectacles dont 18 hors-les-murs
97 représentations dont 23 représentations en temps scolaires
111 jours de présence d'artistes en résidence, dont 10 hors-les-murs
14 compagnies accueillies en résidence, dont 9 compagnies régionales
9 projets coproduits

Des spectacles remplis à **90 %**, une moyenne très élevée qui traduit la rencontre avec le public.

LE CINÉMATOGRAFHE LABEL ART ET ESSAI

En 2024, Provence Alpes Agglomération a lancé une procédure de mise en concurrence pour l'exploitation de ce cinéma. La délégation a été confiée à l'association Le Cinématographe.

Le Cinématographe a par ailleurs été agrandi de 55 m² dans le cadre de la rénovation du centre culturel Simone Signoret. Cette surface supplémentaire a permis la création d'une nouvelle zone d'accueil et de locaux pour le personnel. Rouvert en mai 2024 à l'occasion du Festival de Cannes, il a bénéficié d'une indemnisation financière de l'agglomération pour tenir compte de sa fermeture contrainte par les travaux (21 919,85 € + exonération sur la redevance due par le cinématographe : 3 335€ HT). ○

Chiffres clés 2024 du Cinématographe

55 807 spectateurs dont **18 351** spectateurs pour l'art et essai
3 347 séances dont **1 409** séances pour l'art et essai
268 films dont **176** art et essai
62 films présentés en avant-première

Un effort important en faveur de la musique et de la danse

Conservatoire à rayonnement départemental

Provence Alpes Agglomération a financé cet établissement aux côtés du Département, de la Communauté d'Agglomération Durance Luberon Verdon et de l'État, à hauteur de 532 000 €.

Cet établissement accueille plus de 400 élèves, enfants et adultes, à l'antenne de Digne-les-Bains.

École de musique de Château-Arnoux

Provence Alpes Agglomération organise au sein de cette école 3 159 heures de cours d'enseignement musical chaque année grâce à un prestataire, Les Centres Musicaux Ruraux.

Coût pris en charge par la collectivité : 181 000 €.

Atelier des musiques improvisées

L'agglomération finance cette association basée à Château-Arnoux-Saint-Auban et spécialisée dans l'enseignement et la diffusion de la musique jazz à hauteur de 15 000 €. ○

DEUXIÈME PHASE DU LABEL TERRITOIRES D'INDUSTRIE



À près une première phase expérimentée entre 2019 et 2022, Provence Alpes Agglomération s'est portée de nouveau candidate pour être labelisée « Territoires d'industrie » afin d'amplifier la dynamique de réindustrialisation de son territoire. L'objectif est d'attirer de nouvelles entreprises et de permettre à celles déjà présentes de se développer et d'être accompagnées pour appréhender au mieux les enjeux liés aux transitions numériques et écologiques tout en renforçant leur attractivité en matière d'emplois.

Pour cette deuxième phase du programme « Territoires d'industrie », la candidature est collective et concerne l'ensemble du département. Le label a été obtenu fin 2023. Depuis, des actions sont mises en œuvre autour de quatre axes : compétences, foncier, innovation et transition écologique.

En tant que collectivité compétente en matière d'aménagement de foncier à vocation économique, l'agglomération a bénéficié d'un accompagnement pour travailler sur le développement de zones d'activités dans plusieurs communes de son territoire.

Trois entreprises, dont une située à Peyruis, ont été lauréates de financements de l'État pour leurs projets de développement.

À noter que la plateforme industrielle de Saint-Auban (Arkema) a été labellisée « Site industriel clé en main France 2030 » parmi 54 sites en France. Ce label permet au site d'être valorisé auprès des industriels cherchant du foncier pour développer de l'activité économique, en leur garantissant des délais d'instruction maîtrisés pour obtenir les autorisations d'exploitation. ○

ÉTUDE D'IMPACT POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA CASSINE

Provence Alpes Agglomération poursuit l'aménagement de la ZAC de la Cassine à Peyruis. Cette zone, partiellement aménagée, est l'une des dernières ressources foncières pour l'industrie du département. Elle accueille aujourd'hui une quarantaine d'entreprises pour environ 450 emplois. Une tranche de travaux permettant de rendre commercialisable 10 ha supplémentaires est à l'étude. Un inventaire faune/flore a été réalisé sur une année complète pour identifier les potentiels enjeux environnementaux. Grâce à cette étude, Provence Alpes Agglomération dispose des éléments pour proposer un aménagement respectueux de son environnement et en faire une zone d'activité durable. ○

Et aussi...

Dans le cadre de sa politique d'accompagnement des entreprises, Provence Alpes Agglomération s'appuie sur deux structures qu'elle finance :

- **L'Agence de développement 04** qui assure la promotion du territoire pour développer son attractivité. En 2024, elle a accompagné 16 entreprises dans leur recherche de foncier ou d'immobilier.
- **Initiative Alpes Provence** qui a accompagné et soutenu par un prêt d'honneur 68 entreprises en 2024 pour un montant accordé de 798 250 € et accueilli plus de 1 000 personnes à Diniapolis.

Retour en images **Salon France Silver Eco à Cannes**

Le 16 septembre 2024, Provence Alpes Agglomération a participé au Salon International de la Silver Eco au Palais des Congrès de Cannes, aux côtés du Hub CoLab For Silver. Cette journée a été l'occasion de présenter le travail réalisé sur le territoire, de rencontrer les acteurs phares de la Silver économie et de découvrir des initiatives inspirantes sur d'autres territoires. (Retrouvez toutes les actions menées sur la Pleine Santé p. 12). ○



UNE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ABATTOIR DE SEYNE

Provence Alpes Agglomération prépare la réouverture de l'abattoir de Seyne. Après sa fermeture en 2022, une étude sur les modes de gestion alternatifs a été conduite et a conclu à la possibilité de confier la gestion de l'équipement en délégation de service public (DSP). Lancé en 2024, le marché de DSP a été attribué à la SCIC

« Abattoir de Seyne » pour une durée de 5 ans. Cette SCIC est majoritairement composée d'éleveurs du Pays de Seyne qui envisagent d'organiser une tuerie par semaine pour maintenir l'activité de vente en circuit court. L'abattage concerne uniquement les bovins et les ovins. La SCIC espère réaliser 100 tonnes d'abattage en

2025 et monter en puissance les années suivantes pour atteindre un équilibre économique synonyme de pérennité de l'outil. Pour accompagner cette réouverture, l'agglomération a réalisé 30 000 € de travaux, permettant de confier aux éleveurs un outil en parfait état de fonctionnement. ☎

LABEL NIVEAU 2 POUR LE PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL (PAT)

Le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et les membres de la coalition interministérielle régionale CoAlim ont renouvelé leur confiance à Provence Alpes Agglo en lui accordant le passage au niveau 2 "PAT en action", pour cinq ans. La phase de label niveau 1 "PAT en émergence" a duré trois ans, le temps de construire, mobiliser, innover et donc faire émerger une démarche territoriale coordonnée.

À horizon 2026, l'agglomération déploie et soutient une centaine d'initiatives en faveur d'une alimentation durable, saine et locale, à retrouver sur son site internet.

Parmi les actions emblématiques, Provence Alpes Agglo a organisé trois sessions de formation sur la restauration collective dans les cantines de Carméjane, des Mées et du GIP de Seyne. L'objectif ? Donner des clés pour répondre à l'obligation réglementaire de diversification des sources de protéines (loi Egalim). Au total, une trentaine de personnes ont participé à ces sessions animées par Eléonore Flandin, cuisinière-formatrice locale. ☎

DIAGNOSTIC SUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Provence Alpes Agglo porte trois ambitions d'économie circulaire : l'optimisation de la collecte pour valoriser et recycler les déchets, la promotion des circuits-courts et la lutte contre le gaspillage alimentaire (PAT). Un diagnostic territorial a permis de compléter sa vision sur quatre filières en particulier : le BTP, les lavandes/lavandins, le bois et les biodéchets. L'animation des entreprises en recherche de synergies sera assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie. ☎

DE FERME EN FERME : 450 VISITES SUR LE TERRITOIRE

L'agglomération a renouvelé son soutien financier et promotionnel au GR CVAM PACA et à Agribio04 pour l'organisation de l'évènement « De Ferme en Ferme ».

Un rendez-vous annuel national de connaissance des fermes locales et de promotion des savoir-faire d'agriculteurs engagés dans un développement durable. Sept fermes du territoire ont ouvert leurs portes au public et 450 visites ont été recensées. ☎

Et aussi...

Démarrage des travaux pour la rénovation des bassins des thermes à Digne-les-Bains.

Retour en images Un Espace terroir à la Foire de la lavande

Ce village des producteurs et artisans a accueilli, chaque jour, des chefs locaux menant des démonstrations culinaires autour de produits emblématiques. L'Espace Terroir était proposé par l'agglomération et ses communes, dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial. ☎



MARATHON DE LA BIODIVERSITÉ : POURSUITE DES PLANTATIONS CHEZ SEPT NOUVEAUX EXPLOITANTS AGRICOLES

Dans le cadre de cette opération de restauration de la nature, 3,8 km de haies champêtres supplémentaires ont été plantées en 2024.

Le « Marathon de la biodiversité » initié par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et l'agglomération en 2021, vise à planter 10 km de haies champêtre et à créer 10 mares à l'échelle du territoire d'ici fin 2025. Les haies sont favorables à de nombreuses espèces animales (insectes, oiseaux, amphibiens,

etc.) et permettent d'améliorer la qualité des sols tout en limitant les effets d'érosion et les risques d'inondation. Après une première campagne de plantation réalisée en 2023, une seconde session s'est déroulée en 2024 chez sept nouveaux agriculteurs qui ont bénéficié d'un accompagnement technique via le

GR CIVAM et Agrof, deux organismes d'agroforesterie. L'achat des plants et des protections a été assuré par Provence Alpes Agglomération sur un budget prévisionnel global de 80 000 € financé à hauteur de 70% par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

Au total, 16 porteurs de projets auront planté en moyenne 400 m à 500 m de haies entre 2023 et 2024. La création des 10 mares est quant à elle programmée en 2025. ●

REtenue de l'Escale : CONCILIER DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET PRÉServation DU SITE

Le lac de l'Escale est devenu au fil des décennies un milieu favorable à de nombreuses espèces d'oiseaux mais aussi d'autres espèces animales (castor, loutre...). Espace naturel sensible, il a fait l'objet, ces dernières années, d'une valorisation écotouristique à travers divers aménagements. Afin de concilier développement économique et préservation du site, une étude de définition d'un plan de gestion de la retenue a été lancée en mars 2024.

Dans ce cadre, une trentaine d'acteurs locaux ont coconstruit une stratégie visant à prendre en compte les différents enjeux pour proposer un plan de gestion durable qui devra être mis en œuvre à partir de 2026 pour 7 ans. ●

LANCement D'UN OBSERVATOIRE PHOTO DES PAYSAGES DU GÉOPARC DE HAUTE-PROVENCE

Comment le réchauffement climatique va-t-il impacter les paysages du Géoparc de Haute-Provence dans les prochaines décennies ? Comment vont évoluer les forêts, les rivières, l'agriculture et le manteau neigeux dans les massifs des Préalpes ? Fort de l'expérience de l'observatoire photographique national des paysages de Duyes Bléone, Provence Alpes Agglomération a souhaité étendre ce dispositif à l'ensemble du territoire du Géoparc de Haute-Provence. Un photographe professionnel a été recruté en septembre 2024 pour photographier une soixantaine de sites tous les 4 ans, au printemps et à l'automne. Cet observatoire est financé à 80 % par la DREAL PACA. ●

Retours en images Educ Tour

Provence Alpes Agglomération a accueilli la 7^e édition de l'« Educ Tour » de la Région Sud sur l'économie circulaire. Une journée de partage d'expériences à destination des élus, à la découverte d'initiatives publiques et privées sur le territoire. ●



Tour Transition



Le « Tour Transition » est un échange entre les élus communaux et les services de l'agglomération. Ces derniers ont présenté les enjeux et solutions mises en place sur différentes thématiques dont les déchets, la maîtrise de l'énergie, la protection de la biodiversité et la mobilité durable... ●

Et aussi...

Soutien financier au Parc Naturel Régional du Verdon pour le projet « Manger Verdon » dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

MAÎTRISE DES USAGES ÉNERGÉTIQUES (MUE)

Provence Alpes Agglomération continue à renforcer ses actions en faveur de la transition écologique et de la maîtrise de l'énergie sur son patrimoine bâti. En janvier 2024, elle a lancé la démarche MUE – Maîtrise des Usages Énergétiques, dans le prolongement des obligations du décret tertiaire. L'enjeu ? Avancer vers plus d'efficacité et de sobriété énergétique en structurant une dynamique d'appropriation de ces enjeux.

Pilotée par les services Transition Écologique (TE) et Maîtrise de l'Énergie (SME), avec l'appui d'Impulse – Groupe E'nergys en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage, la démarche est expérimentée en 2024-2025 sur trois sites pilotes : le siège de

l'agglomération, la médiathèque de Digne-les-Bains, et l'accueil de loisirs La Sympathie.

La méthode repose sur plusieurs étapes clés dont un questionnaire adressé aux usagers pour établir un état des lieux des pratiques, la réalisation de fiches bâtiments, et l'organisation d'ateliers d'information et de sensibilisation aux écogestes et à la sobriété énergétique. Elle permet de mieux communiquer sur les procédures en place pour le suivi technique et énergétique des bâtiments et de réinformer les agents sur les fonctions des services SME et TE à travers la mise en place d'un réseau d'ambassadeurs.

À terme, l'ambition est de déployer cette démarche sur l'ensemble des bâtiments de l'agglomération. ●



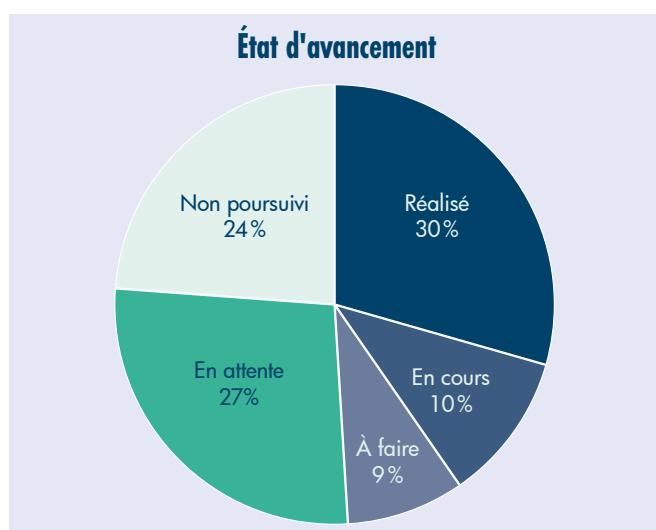
ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Provence Alpes Agglomération a accompagné plusieurs communes dans le cadre des dispositifs ACTEE – Fonds CHÈNE de la FNCCR, avec :

- 8 audits énergétiques réalisés (Estoublon, L'Escale, Malijai, Marcoux, Saint-Jurs et Volonne) ;
- 15 pré-diagnostic à gains rapides effectués (dont 5 à Aiglun, 3 à Peyruis et 7 directement par Provence Alpes Agglomération) ;
- Un appui à la programmation de travaux sur les bâtiments publics de Peyruis, L'Escale et Volonne.

L'agglomération a également déposé sa candidature aux saisons 3 et 4 du Fonds CHÈNE.

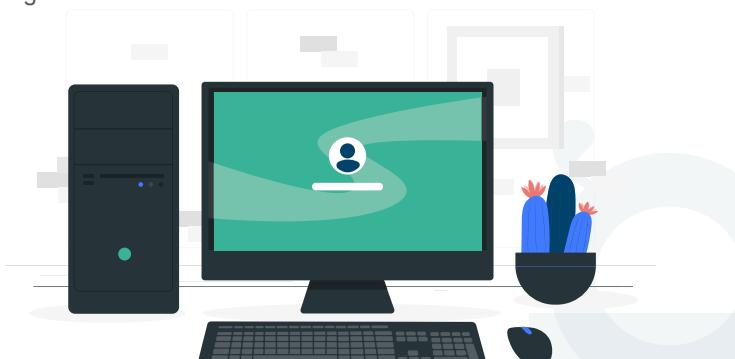
État d'avancement des actions subventionnées toutes saisons confondues :



OUVERTURE DU LOGICIEL DELTA CONSO EXPERT AUX COMMUNES

Utilisé depuis plus de 3 ans par l'agglomération, le logiciel Delta Conso Expert lui permet de suivre ses consommations énergétiques (électricité, gaz naturel, fioul, propane, bois, eaux, réseaux de chaleur, etc.) via la récupération des factures sur Chorus.

En 2024, l'agglomération a ouvert gratuitement ce logiciel aux communes volontaires. Neuf communes ont ainsi commencé à l'utiliser après une formation de prise en main proposée par le service maîtrise de l'énergie. En 2025 le contrat avec AKEA Energies sera renouvelé pour la poursuite de l'utilisation du logiciel. ●



Et aussi...

Le marché « Exploitation et maintenance des installations thermiques des bâtiments de Provence Alpes Agglomération » (marché type P1 / bois & fuel + P2 + P3 avec intérressement) a été renouvelé le 01/10/2024 avec pour nouveau prestataire l'entreprise EMC2 de Gap.

GEMAPI : TRAVAUX DE RENFORCEMENT DE LA DIGUE DU GRAND JUSTIN



ADigne-les-Bains, la digue du Grand Justin a fait l'objet d'importants travaux de renforcement.

L'objectif ? Doter cet ouvrage ancien de fondations profondes afin d'éviter à terme, un risque d'effondrement de l'ouvrage et d'inondation de nombreuses habitations. Des blocs d'enrochements de carrières ont ainsi été placés à 2,5 m sous le niveau du lit de la rivière pour protéger la digue des crues centennales. Le dessus de la digue a quant à lui été déboisé, pour éviter sa fragilisation par les racines, puis enherbé,

et une rambarde de sécurité a été installée le long de la voirie. Les travaux ont été réalisés de septembre à décembre 2024 sur un linéaire de 670 m.

Cette opération était portée par Provence Alpes Agglomération dans le cadre de sa compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI), avec l'appui technique du Syndicat Mixte Asse Bléone. Son coût s'élève à 1 million d'euros HT, financé avec l'aide de l'État (500 000 euros HT de Fonds Vert). ●

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Face à l'accroissement d'épisodes violents, de nombreux travaux ont été réalisés pour améliorer la gestion des eaux pluviales urbaines et réduire, notamment, les dégâts causés par les orages: création de réseaux d'eaux pluviales sur la ZAE de Seyne, sur le chemin de Clastre à Malijai et au hameau Le Serre à Montclar, suppression d'une dizaine de points noirs sur différentes communes, réhabilitation et renforcement d'un réseau d'eaux pluviales au quartier des Augiers à Digne-les-Bains, et chemin de l'Eglise à Saint-Jurs.

Coût total des opérations : 353 000 €. ●

Éclairage public

Provence Alpes Agglomération continue à améliorer la qualité de l'éclairage public sur son territoire tout en renforçant ses actions en faveur de la sobriété énergétique :

- **Extinction nocturne** : En 2024, 22 des 23 communes gérées par l'agglo éteignent désormais tout ou partie de leur éclairage public au cœur de la nuit, (la 23^e commune étant équipée à 100% en éclairage solaire). Cette action permet d'améliorer la qualité de vie des habitants, de préserver la biodiversité et de réduire la consommation énergétique de 25 %.

• **Modernisation du parc** :

L'agglomération a modernisé le réseau enterré et les luminaires de la totalité de la Promenade du Tibet à Digne-les-Bains. Au total, 35 luminaires et 2 km de câble enterrés ont été remplacés, améliorant le confort d'éclairage et générant une économie d'énergie de 95 %. Coût : 122 000 €.

- **Déploiement de luminaires à LED** : grâce au soutien du Fonds Vert de l'État, plus de 500 luminaires à LED ont été installés sur 13 communes, en remplacement des ampoules sodium. Coût total : 135 000 € pour une économie d'énergie de 75 %.

- **Pont des Arches** : financement de l'éclairage public sur le nouveau pont de Digne-les-Bains. Coût : 96 000 €. ●

NOUVELLE STATION DE POMPAGE SUR LE BARRAGE DE VAULOUVE



Provence Alpes Agglomération a totalement réhabilité la station de pompage du barrage de Vaulouve située sur la commune de Castellard-Melan ; un équipement dont elle assure la gestion et la surveillance depuis 2017. L'opération avait pour objectifs de :

- **Sécuriser l'irrigation de la vallée des Duyes** pour soutenir le maintien des activités agricoles traditionnelles face aux changements climatiques,
- **Avancer dans la transition énergétique** en réduisant de 60% le coût énergétique lié au pompage,
- **Obtenir une pression de service stable et adaptée aux besoins** (9 bars).

Chiffrés à 160 000 € HT, les travaux se sont déroulés d'avril à juin. Ils comprenaient un désamiantage de la station, l'installation de nouvelles pompes et d'équipements hydrauliques, d'une armoire de commande ainsi que la mise en place et le raccordement d'un automate de gestion.

Alimenté par un bassin versant de 3 km², le barrage de Vaulouve permet de stocker 200 000 m³ d'eau.

Il distribue chaque année 45 000 m³ d'eau destinés à l'irrigation de 15 exploitations agricoles et une quarantaine de particuliers de la vallée des Duyes. ●

FINALISATION DE LA 3^E ET DERNIÈRE PARTIE DU SCOT



Le document d'orientations et d'objectifs (DOO) et le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAACL), qui constituent la 3^{ème} et dernière partie du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), ont été finalisés fin 2024.

Ces documents sont destinés à traduire le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT de manière opérationnelle et réglementaire. Ils ont fait l'objet de quatre réunions publiques organisées à l'automne à Château-Arnoux-Saint-Auban, Seyne, Moustiers-Sainte-Marie et Digne-les-Bains avant d'être validés par les élus de l'agglomération en comité de pilotage puis présentés aux Personnes

Publiques Associées (État, Région, Département, chambres consulaires, etc.). Le DOO et le DAACL reprennent les trois axes définis dans le Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT qu'ils déclinent en prescriptions et recommandations. Leurs prescriptions sont directement opposables et intégrées dans les documents d'urbanisme communaux.

Le DOO porte sur toutes les thématiques de l'aménagement du territoire et le DAACL constitue le volet « commercial » qui réglemente les implantations commerciales selon leur localisation, surface de vente et typologie. ○

ACTION COEUR DE VILLE : DE NOMBREUSES INITIATIVES POUR DYNAMISER LE CENTRE-VILLE DIGNOIS

Dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, Provence Alpes Agglomération soutient le dispositif « Mon projet de boutique » déployé par Initiative Alpes Provence. En 2024, ce dispositif a permis l'inauguration de deux boutiques dans le centre-ville dignois.

L'agglomération s'est également associée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour ouvrir « Le coin des artisans » : une boutique éphémère installée rue de l'Hubac de septembre à décembre. Cette boutique a permis à 14 artisans locaux de valoriser leurs produits et de disposer

d'une vitrine.

La Ville de Digne-les-Bains et l'agglomération ont par ailleurs organisé la Journée Nationale du Commerce de Proximité 2024. Labellisée « Commerce et Artisanat dans la Ville », Digne-les-Bains a décroché le « Grand prix du jury » à l'échelle nationale.

Enfin, depuis 2021, plus de 250 000 € de subventions publiques ont été attribués aux commerçants et artisans du centre-ville, en plus de l'accompagnement assuré par le chef de projet Action Cœur de Ville et ses partenaires. ○

RÉFORME D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS SOCIAUX

Le projet de Plan Partenarial de Gestion de la Demande et d'Information des Demandeurs (PPGDID) a été validé par la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) du 19 décembre 2024.

Marquant la dernière étape de mise en application de la réforme d'attribution des logements sociaux, le PPGDID

contient deux volets :

- **L'information des demandeurs :** référencement des points d'accueil, niveau d'information et aide harmonisée à l'échelle intercommunale ;
- **La cotation de la demande :** définition d'une grille de cotation pour attribuer un score à chaque candidat.

Accueil des gens du voyage : lancement des travaux pour la création de l'aire de Soleilhet

La Communauté de Communes du Sisteronnais-Buëch (CCSB) et Provence Alpes Agglomération disposent d'une convention pour la mutualisation des frais d'investissement et de fonctionnement de la future aire permanente d'accueil des gens du voyage du Solheilet, située à Sisteron. La mutualisation de cette aire permet aux deux intercommunalités de répondre aux obligations respectives des communes de Sisteron (14 emplacements) pour la CCSB et de Châteaux-Arnoux-Saint-Auban (9 emplacements) pour Provence Alpes Agglomération.

Les travaux pour la réalisation de l'aire ont débuté en septembre 2024 et devraient s'achever en juin 2025. ○

SIG : poursuite de l'adressage des communes

Le service SIG a poursuivi son accompagnement des communes dans la réalisation de leur adressage légal (dénomination des voies et numérotation des habitations).

Cette année, une dizaine de communes ont bénéficié de l'appui du service dont Digne-les-Bains, Château-Arnoux-Saint-Auban, Prads-Haute-Bléone, Draix, Malijai, Les Mées, Beaujeu, Aiglun, Mézel, Le Chaffaut-Saint-Jurson et Châteauredon. ○

Le PPGDID doit être envoyé pour avis à l'État ainsi qu'à tous les signataires avant d'être soumis à l'approbation du conseil communautaire. ○

BILAN DE LA PROGRAMMATION LEADER : PLUS DE 130 PROJETS SOUTENUS DEPUIS 2014

L'année 2024 a été la dernière année de réalisation pour les projets financés par la programmation LEADER lancée en 2014. Ce programme européen a vocation à soutenir des projets publics et privés en milieu rural au travers d'une démarche ascendante et d'une stratégie définie localement. Sa gestion et son animation sont portées par des structures compétentes sur un périmètre intercommunal appelé GAL (Groupe d'Action Locale). Pour la programmation achevée, Provence Alpes Agglomération a porté deux territoires LEADER: le GAL Dignois et le GAL Durance Provence. Entre le lancement du programme, intervenu en 2014 et sa fin en 2024, LEADER aura permis la réalisation de **plus de 130 projets portés** le plus souvent par des structures privées de type TPE et associations de loi 1901, mais également par des structures publiques, comme les EPCI et les communes.

Au total, ce sont 5,3 M€ de FEADER que LEADER a permis d'investir sur le territoire, auxquels s'ajoutent 3,4 M€ de cofinancements nationaux (Région SUD et Département 04) ainsi que 1,3 M€ d'autofinancement des porteurs de projets.

Ces financements ont participé à la redynamisation de l'économie locale par la création d'emplois (environ 49 nouveaux emplois en équivalent temps plein), de nouveaux services et activités de proximité, sans oublier les opérations de valorisation et de promotion du territoire.

À titre d'exemples, citons la création d'une unité de production de pâtes à Montclar (GAEC de Mélanie), l'installation d'un escape-game dans le Fort Vauban de Seyne (Association Fort et Patrimoine), le changement du schéma de pré-collecte et de collecte des ordures ménagères sur le secteur de la Moyenne Durance (Provence Alpes Agglomération)

ou la création d'une cuisine solidaire et participative à Château-Arnoux-Saint-Auban (SCIC Maison Commune). 



1^{ERS} APPELS À PROJETS DE LA NOUVELLE GÉNÉRATION LEADER

En septembre 2024 ont été lancés les premiers Appels à projets de la nouvelle génération LEADER. Pour la programmation 2023-2027, Provence Alpes Agglomération porte un unique programme qui couvre l'ensemble des communes de son territoire, à l'exception du centre-ville de Digne-les-Bains considéré comme un secteur urbain. Coconstruite avec les acteurs du territoire, la stratégie de cette nouvelle programmation s'articule autour de cinq fiches-action : Agriculture et alimentation, Environnement et énergies, Tourisme durable, Economie locale et Qualité de vie. **15 porteurs de projets ont répondu à ce premier appel dont 13 ont été sélectionnés** par le Comité de programmation local en décembre. Les premiers dépôts de demandes de subvention auront lieu au premier semestre 2025. 

Vous avez un projet !
Vérifiez votre éligibilité
au programme LEADER

4 rue Klein - CS 16603 04990 Digne-les-Bains Cedex
leader23-27@provencealpesagglo.fr
Tél. 06 31 63 10 11
www.provencealpesagglo.fr

EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

REGION SUD ALPES DE HAUTE PROVENCE

Contractualisations 2024



Durant l'été 2024, Provence Alpes Agglomération a signé le nouveau Contrat Départemental de Solidarité Territoriale (CDST 2024-2026). Celui-ci vise à financer les opérations structurantes portées sur le territoire dans les thématiques des services à la population et de la valorisation et préservation des patrimoines.

Dans la même période, la première clause de revoyure du contrat **Nos territoires d'abord** a été actée entre le Conseil Régional et l'agglomération, avec un montant global de crédits alloués revu à la hausse compte tenu des projets du territoire pour une meilleure valorisation des déchets. 

BILAN À MI-PARCOURS DU PROGRAMME EUROPÉEN « ESPACE VALLÉEN » 2021-2027

Le programme Espace Valléen Terre d'Émotions Pures s'était doté, en 2021, d'un plan d'action très riche, couvrant les thématiques de la qualification, de la valorisation et de l'animation de l'offre touristique.

Lors du lancement de la programmation, le Comité de pilotage avait retenu 34 projets. Fin 2024, près de 2,9 M€ d'aides publiques (FEDER, FNADT, crédits

régionaux et départementaux) avaient déjà été programmés pour la réalisation de 18 opérations.

Parmi celles-ci, 13 opérations avaient au moins débuté leur exécution et 8 étaient déjà soldées ou en cours de finalisation. Les projets réalisés comprenaient, notamment, l'édition d'un guide de découverte du Géoparc (Provence Alpes Agglo), l'aménagement du sentier du tour de Saint Léger (commune

de Montclar), la signalétique pastorale et structuration de l'offre du GR 69 La Routo (association Maison de la transhumance) et l'animation d'itinérances ornithologiques (association LPO). Parmi les projets en attente d'engagement figure le projet de modernisation et de requalification du Musée Promenade : un projet majeur porté par l'agglomération, dont le démarrage est prévu en 2026. ○

ACCUEIL DU SÉMINAIRE DES ESPACES VALLÉENS À DIGNE-LES-BAINS

En avril 2024, dans le cadre du séminaire « Espace Valléen », Provence Alpes Agglo a reçu la visite des 39 territoires labellisés ainsi que des représentants des partenaires du programme.

Axé sur la thématique de la culture, ce séminaire a été introduit par Dahalani M'Houmadi, sous-préfet de Barcelonnette, Jean-Charles Borghini, conseiller régional, Alain Delsaux, conseiller départemental, et Patricia Granet-Brunello présidente de Provence Alpes Agglo, qui ont présenté les spécificités culturelles du territoire et ses enjeux.

Après la première journée de travail, une présentation des attraits touristiques de la commune de Digne-les-Bains a été proposée à l'ensemble des acteurs. Marquées par un franc succès, ces deux journées contribuent à renforcer la dynamique du réseau Espace Valléen, actif depuis 2017. ○



RETOUR SUR LA 1^{ERE} ANNÉE DU PROGRAMME VILLAGES D'AVENIR 04

Neuf communes de l'agglomération (Aiglun, Estoublon, L'Escale, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Malijai, Montclar, Moustiers-Sainte-Marie, Peyruis et Volonne) sont bénéficiaires du programme Villages d'avenir. Une chargée de mission dédiée les accompagne pour la réalisation de treize projets portant sur des thématiques variées telles que la rénovation énergétique de bâtiments publics, la renaturation de cours d'école, la création d'habitats inclusifs et le développement de foncier commercial. L'accompagnement a pour but d'assurer les conditions de réussite des opérations, notamment en identifiant les différents financements mobilisables.

Plus de 300 demi-journées ont été consacrées aux projets des communes et 134 demi-journées au suivi réglementaire et au lien avec les financeurs. La chargée de mission a aussi mobilisé l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sur six projets pour un montant d'ingénierie de 145 980 € offert aux communes. ○

Quel type d'accompagnement a été fourni ?



UNE SAISON RICHE EN NOUVEAUTÉS AU MUSÉE PROMENADE



Le Musée Promenade a ouvert le 1^{er} avril 2024 avec trois nouvelles expositions :

- **Les Paysages du Géoparc** : une immersion dans les sites emblématiques du Géoparc. Une première salle illustre la diversité exceptionnelle des paysages du territoire. L'exposition se prolonge par une salle dans laquelle sont projetées, sur les quatre murs à la fois, des vidéos de ces paysages vus du ciel à 360°, pour une expérience contemplative hors du temps.
- **Papillons de Haute-Provence** : cette nouvelle exposition sur la thématique du vivant, fait écho au Jardin des papillons dont elle complète la visite à travers des explications, maquettes, borne interactive et projections vidéo.

• **Rétrospective du Musée-promenade et de la Réserve Géologique de Haute-Provence** : cette exposition permet de célébrer les 40 ans du musée et de la Réserve Géologique de Haute-Provence, à l'occasion des 20 ans du réseau mondial des Géoparcs de l'UNESCO. ○

19517 visiteurs ont été accueillis au Musée Promenade du 1^{er} avril au 3 novembre 2024, contre 18 076 en 2023 (+ 8 %). Entre les événements et la fréquentation touristique, ils se sont répartis comme suit: 31% provenant du 04, 25% du reste de la région PACA, 33% du reste de la France et 11% de l'étranger. 921 scolaires ont été encadrés dans 83 ateliers et 180 enfants vacanciers ont été encadrés dans 24 ateliers.



Concours architectural pour le projet de requalification du Musée Promenade

Provence Alpes Agglomération a engagé un ambitieux projet de restructuration du Musée Promenade qui doit permettre, dans les prochaines années, de renforcer l'attractivité culturelle et touristique de cet équipement majeur

du territoire. Faisant suite à une étude de programmation rendue en 2023, le concours de maîtrise d'œuvre a été attribué en juillet 2024 à un groupement pluridisciplinaire dont le mandataire est l'agence d'architecture APACHE,

associée à d'autres entreprises et bureaux d'études techniques spécialisés. Le démarrage des travaux, dont le montant a été estimé à 4,5 M € H.T., est envisagé fin 2026, pour une durée totale de 26 mois. ○

Valorisation écotouristique du Géoparc

Provence Alpes Agglomération et l'Agence de développement des Alpes-de-Haute-Provence se sont associées au travers d'un projet de coopération LEADER visant à valoriser l'offre écotouristique du Géoparc. En 2024, ce projet a permis de réaliser de nombreuses actions réparties entre chacune des deux structures pour un montant total de 205 215 € TTC, financé à hauteur de 80 % par l'Union Européenne, la Région SUD et le Département des Alpes-de-Haute-Provence.

Les actions portées par Provence Alpes Agglomération ont consisté à produire de nouveaux contenus multimédia et à réaliser une refonte complète du site Internet du Géoparc www.geoparchauteprovence.com.

L'ancienne version du site a été entièrement restructurée pour l'adapter aux nouvelles technologies et permettre une expérience utilisateur plus qualitative, immersive et interactive. Toute son architecture a été remaniée pour un rendu ergonomique, responsive sur supports mobiles, avec de nouvelles fonctionnalités pratiques. Le site intègre également les nouveaux contenus multimédia réalisés dans le cadre du projet pour mettre en valeur le réseau des géopartenaires et les paysages emblématiques du territoire. ○

En chiffres : bilan des animations sur le territoire du Géoparc

17 événements et manifestations répartis sur tout le territoire (Semaine européenne des Géoparc, Fête de la science, Journées européennes du patrimoine, Journée internationale de la montagne, nocturnes au Musée Promenade...)

8 Géotours organisés en juillet et août au départ de Digne-les-Bains, Sisteron, Le Caire, et Seyne.

1300 enfants encadrés dans le cadre des animations et activités pédagogiques.

LE GÉOPARC, FUTURE RÉSERVE INTERNATIONALE DE CIEL ÉTOILÉ (RICE)

Le Géoparc prépare sa candidature au label RICE (réserve internationale de ciel étoilé). En effet, son territoire est particulièrement favorable à l'observation du ciel nocturne avec de vastes zones dénuées de pollution lumineuse.

Le bureau d'étude Dark Sky Lab a effectué plusieurs préconisations et proposé des périmètres en vue de la finalisation du dossier de candidature. Les démarches en cours comprennent ainsi la compilation de données pour dresser un état des lieux de l'éclairage public et l'élaboration de documents d'aide à la gestion. En complément, des conférences et animations nocturnes sont proposées pour sensibiliser les publics, avec l'aide d'un financement ALCOTRA. ○

CONVENTION AVEC L'OFFICE DE TOURISME

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'Office de Tourisme Provence Alpes Digne-les-Bains prévoit la passation, par Provence Alpes Agglo, d'une partie de sa compétence « Promotion du tourisme » notamment en matière d'accueil, d'information, de promotion, de coordination des acteurs, d'observation touristique et de commercialisation. Dans ce cadre, la convention implique l'octroi d'une subvention annuelle d'un million d'euros et la mise à disposition de locaux (avantage en nature estimé à 110 000 euros par an). ○

Chiffres clés 2024 – Nuitées touristiques et excursions :

- 2,2** millions de nuitées en 2024, soit un chiffre stable par rapport à 2023
 - 1,59** million de nuitées touristiques françaises, soit un chiffre stable par rapport à 2023
 - 622 000** nuitées touristiques étrangères, soit -1% par rapport à 2023

- 3,5** millions d'excursions en 2024, soit -7% par rapport à 2023
 - 2,56** millions d'excursions réalisées par la clientèle française, soit -8%
 - 925 000** excursions réalisées par la clientèle étrangère, soit -3%

Source : Agence de développement des Alpes de Haute-Provence

Chiffres clés 2024 des gîtes :

- Gîte d'étape du Château des Sièyes, à Digne-les-Bains :** 766 nuitées touristiques payantes réalisées en 2024, chiffre d'affaires de 14 177 euros (seulement sur dépôts de chèques, chèques vacances et espèces).
- Gîte Le Serre, à Auzet :** 761 nuitées touristiques payantes réalisées en 2024, chiffre d'affaires de 19 092 euros.
- Gîte Le Bois de Gonin, à Barles :** 616 nuitées touristiques payantes réalisées en 2024, chiffre d'affaires de 13 051 euros.

Taxe de séjour

Le produit annuel de la taxe de séjour généré sur le territoire de l'agglomération s'élève à plus de 680 000 € en 2024 contre 592 000 € en 2023.



UN SUCCÈS RECORD POUR LE FESTIVAL DE L'OUTDOOR ET DE LA RANDO

Pour la 20^{ème} édition de la « Fête de la randonnée », Provence Alpes Agglomération a souhaité faire un évènement festif et rassembler un large public autour des activités de pleine nature. « Le Festival de l'Outdoor et de la Rando » est né de cette volonté d'ouverture pour faire découvrir les nombreux sports de plein air praticables sur notre territoire. Durant 3 jours, du 20 au 22 septembre, plus de 2500 personnes, venues de 33 départements,

ont pu découvrir 20 disciplines outdoor encadrées par près de 150 bénévoles des associations et clubs locaux. Treks sur 2 ou 3 jours avec nuitées en gîtes et en refuges, randonnées thématiques, VTT, trail, parapente, vélo de route, gravel, escalade, via ferrata, canoë, kayak, paddle, aviron, bateau à voile ou encore slackline : les 80 sorties proposées au tarif unique de 5 € ont fait le plein ! Ces sorties à la journée étaient organisées au départ de Digne-les-Bains, de Château-

Arnoux, de Seyne et de Moustiers-Sainte-Marie. Plusieurs animations étaient également prévues pour célébrer ce 20^e anniversaire : village outdoor au plan d'eau de Digne, journée pleine santé, soirée de lancement au palais des congrès, soirée spectacle et cinéma, soirée concert... Un grand week-end mêlant sports outdoor, festivités et convivialité qui a su rassembler familles, sportifs, randonneurs et touristes venus en nombre !

INAUGURATION DU STADE CROSS-COUNTRY OLYMPIQUE DE HAUTE-PROVENCE

Le VTT est une filière d'excellence du territoire. Notre destination abrite l'un des plus vastes domaines VTT de France avec 80 parcours balisés. En cette année Olympique, la communauté d'agglomération a souhaité poursuivre cette dynamique et proposer un site spécifique pour l'entraînement des athlètes. Durant l'hiver, son service Activités de pleine nature, aidé par Stéphane Tempier, ex-champion de VTT XCO, a créé le « stade VTT de Cross-Country Olympique de Haute-Provence » à Château-Arnoux.

Ce nouvel équipement est composé d'un parcours de 6 km, tracé sur des sentiers existants. Il est jalonné de modules techniques : sauts, passerelles, dual



slalom, zones de rochers, virages relevés, pumprack... Soit une vingtaine d'agrès au total ! Labellisé par la Fédération Française de Cyclisme, le stade VTT XCO de Haute-Provence est une chance pour le territoire : il s'agit du 4^{ème} stade VTT XCO de ce niveau labellisé en France, et

du seul gratuit et ouvert à l'année. Il a été inauguré le 18 mars en présence du Team VTT professionnel « Décathlon Ford », d'athlètes sélectionnés aux Jeux Olympiques, du team départemental « Irrésistible Alpes de Haute-Provence » et des clubs locaux.

Et aussi : Élection du VTT de l'année à Château-Arnoux

Le nouveau Stade VTT XCO de Haute-Provence a été à l'honneur dans le cadre de l'organisation de l'élection du VTT de l'année et du VTT électrique de l'année en juin 2024. Les plus grandes marques VTT de France et la presse spécialisée se sont réunis pour élire les meilleurs vélos dans ce nouvel équipement phare pour le territoire.

NOUVEAUX SENTIERS DE DÉCOUVERTE DE CAGUERENARD ET DE LA PLÂTRIÈRE

Les sentiers de Caguerenard (3 km) et de la Plâtrièrre (2 km) forment un itinéraire reliant l'Office de tourisme de Digne-les-Bains, le Musée Promenade et la célèbre Dalle aux Ammonites. Emprunté par plus de 20 000 personnes chaque année, cet itinéraire nécessitait des travaux de restauration, de sécurisation et de valorisation afin d'offrir une liaison pédestre qualitative entre le centre-ville et ces sites emblématiques du Géoparc. Les deux sentiers ont ainsi fait l'objet d'importants travaux réalisés au premier trimestre 2024: sécurisation de falaise, terrassement, emmarchement, modification de tracé, reprise d'ouvrages de soutènements, création de belvédères, d'aires de repos, de pupitres d'interprétation...

Ces travaux ont abouti à l'inauguration de nouveaux sentiers de découverte valorisant la biodiversité et les paysages de l'UNESCO Géoparc de Haute-Provence, lors de la Fête de la Nature du 22 mai



INAUGURATION D'UNE VOIE DOUCE ENTRE LE MUSÉE PROMENADE ET LA DALLE AUX AMMONITES

Le Musée Promenade et la Dalle aux ammonites sont situés à moins d'un kilomètre l'un de l'autre, à l'entrée de la vallée du Bès, en bordure de la RD900A. Or, jusqu'à présent, aucun aménagement ne permettait de les relier en mobilité douce. C'est toute la vocation de la voie douce créée par Provence Alpes Agglomération en début d'année 2024. Ce nouvel aménagement permet une circulation sécurisée des piétons, familles, poussettes et vélos grâce à la réalisation d'un chemin naturel de 2 mètres de large en parallèle de la route départementale.

À mi-parcours, une aire de repos a été aménagée face au site classé de la Plâtrièrre et à l'aire d'atterrissement des parapentes. Une traversée piétonne sécurisée au niveau de la Dalle aux Ammonites complète ce dispositif pensé dans une logique de tourisme durable. Cette voie douce a été inaugurée le 24 avril en présence de nombreux élus.



Opération cols réservés aux vélos

Cette année, quatre cols routiers de l'agglomération étaient réservés aux cyclistes les mercredis matin du mois de juillet. Le col de Puimichel, le col de Fontbelle, le col du Corobin et le col du Fanget ont ainsi été gravis par près de 300 pratiquants accueillis au sommet par les équipes de l'agglomération et des ravitaillements à base de produits locaux.

Accompagnement du Trail de Digne

Chaque année, Provence Alpes Agglomération soutient de nombreux organisateurs d'événements outdoor (définition des itinéraires, débroussaillage des sentiers, mise à disposition d'un kit d'éco-événements, valorisation de la manifestation...). En 2024, elle a notamment soutenu le « Trail de Digne », qui a réuni plus de 300 participants au mois d'octobre. Une belle vidéo de la course a été réalisée à cette occasion.

Accueils de loisirs- ACM

Provence Alpes Agglomération compte sept Accueils collectifs de mineurs (ACM) qui sont des lieux éducatifs de détente et de découverte. Elle en gère deux (Le Brusquet et Malijai), les cinq autres étant gérés par l'IFAC (Institut de formation, d'animation et de conseil), sous délégation de service public.

- ACM La Sympathie à Digne-les-Bains
- ACM de Moustiers-Sainte-Marie
- ACM d'Aiglun
- ACM d'Estoublon
- ACM du Brusquet « Les Pitchouns »
- ACM de Malijai « Les Chardons bleus »
- ACM de l'Escale

Cinéma – Le Cinématographe

Ce complexe cinématographique, situé à Château-Arnoux-Saint-Auban, est géré par l'Association de gestion du Cinématographe (AGC) sur le principe de la délégation de service public. Classé Art et Essai.

Il travaille en partenariat avec un réseau d'acteurs culturels et sociaux de proximité.

*Centre Culturel Simone Signoret,
avenue Jean Moulin,
04160 Château-Arnoux-Saint-Auban
Tél. : 04 92 64 41 24*

Déchèteries

Provence Alpes Agglomération gère et met à la disposition des particuliers et/ou professionnels un réseau de huit déchèteries ainsi qu'une aire de dépôt :

Déchèterie de Digne-les-Bains – Les Isnards
Déchèterie et plateforme de compostage de la Colette
Déchèterie de Château-Arnoux Saint-Auban
Déchèterie de Peyruis
Déchèterie de Seyne-les-Alpes
Déchèterie de Barras
Déchèterie de La Javie
Déchèterie de Moustiers-Sainte-Marie
Aire de dépôt d'Estoublon

École d'art intercommunale IDBL

Située à Digne-les-Bains, l'école d'art IDBL est un établissement public d'enseignement artistique. Elle dispense son enseignement en direction de tous les publics (enfants, adolescents et adultes), sans condition préalable, et propose également une formation post bac à plein temps de préparation aux concours d'entrée des établissements supérieurs d'enseignement artistique.

*24 avenue Saint-Véran,
04000 Digne-les-Bains
Tél. : 04 92 31 34 59*

France Services

Ces structures sont des guichets uniques en matière d'accès aux services publics, de conseils et d'accompagnement. On en compte deux sur le territoire :

- France Services Vallée de la Blanche, à Seyne-les-Alpes.
Tel : 04 92 35 28 50
Adresse : 101 rue du barri, 04140 Seyne-les-Alpes
- France Services Val de Durance, à Château-Arnoux-Saint-Auban.
Tel : 04 92 37 25 94
Adresse : Les Jardins de la cité, 7 cours Pechiney, 04600 Château-Arnoux-Saint-Auban.

Médiathèques

Les bibliothèques et médiathèques du territoire de Provence Alpes Agglomération mettent à disposition de tous les publics plus de 240 000 documents, ainsi qu'une offre numérique. Elles proposent également un large panel d'animations ouvertes gratuitement au grand public.

- Têtes de réseau directement gérées par Provence Alpes Agglomération : médiathèque François-Mitterrand à Digne-les-Bains, médiathèque Louis-Joseph à Château-Arnoux-Saint-Auban, médiathèque des Mées.
- Bibliothèques municipales et associatives intégrées au réseau de lecture publique de Provence Alpes Agglomération : Champtercier, Estoublon, La Robine-sur-Galabre, Le Brusquet, Le Chaffaut-Saint-Jurson, Malijai, Mallemoisson, Mezel, Peyruis, Saint-Jurs, Thoard, Volonne, Seyne et l'Escale.

Structures de la petite enfance

Provence Alpes Agglomération assure la gestion directe des structures intercommunales et travaille en partenariat avec les structures associatives, qu'elle subventionne. Elle compte 10 structures d'accueil (en gestion intercommunale ou associative), un relais petite enfance (RPE) comprenant un relais itinérant.

Les cinq structures d'accueil en gestion intercommunale :

- Crèche Intercommunale de Digne-les-Bains « Les premiers Pas » : 49 berceaux
- Halte-Garderie Intercommunale de Digne-les-Bains « Le P'Tit Jardin » : 15 berceaux
- Micro-Crèche Intercommunale de Beynes « Bédunia » : 10 berceaux
- Crèche Intercommunale de Moustiers-Sainte-Marie « Les petits santons » : 15 à 20 berceaux
- Crèche Intercommunale de Mallemoisson « Les Gar'nement » : 30 berceaux

Les cinq structures d'accueil en gestion associative :

- Crèche Associative de Digne-les-Bains « Le jardin Enchanté » : 20 berceaux
- Crèche Associative de Digne-les-Bains « La Maisonnée » : 18 berceaux
- Crèche Associative de Seyne-les-Alpes « La Ruche » : 18 berceaux
- Crèche Associative de Montclar « Les P'tits loups » : 10 berceaux
- Crèche Associative de Volonne « Les canaillous » : 19 berceaux

Le Bureau est composé de 17 membres : la Présidente, 15 vice-présidents et 1 conseiller communautaire, élus par le conseil communautaire.



Patricia GRANET-BRUNELLO
Présidente de Provence Alpes Agglomération
Maire de Digne-les-Bains



Carole TOUSSAINT
Vice-présidente déléguée aux relations avec les communes et à la communication
Maire d'Estoublon



René VILLARD
Vice-président délégué à la gestion, la collecte, le traitement et la valorisation des déchets
Maire de Château-Arnoux-Saint-Auban



Gérard PAUL
Vice-président délégué au SCOT, au PLUI et à l'équilibre social de l'habitat
Conseiller municipal des Mées



Sandrine COSSERAT
Vice-présidente déléguée à la transition écologique et citoyenne et aux gens du voyage
Maire de Volonne



Gilbert REINAUDO
Vice-président délégué aux ressources humaines
Maire du Brusquet



Marc BONDIL
Vice-président délégué aux finances, à la commande publique, au foncier, à l'assurance et au contrôle de gestion
Maire de Moustiers-Sainte-Marie



Benoît CAZÈRES
Vice-président délégué à la GEMAPI, au réseau pluvial et à la stratégie montagne
Maire de Selonnet



Georges PEREIRA
Vice-président délégué aux transports, à la mobilité et à la politique de la ville
Conseiller municipal de Digne-les-Bains



Denis BAILLE
Vice-président délégué à l'eau et à l'assainissement
Maire de Thoard



Claude FIAERT
Vice-président délégué à la culture, aux équipements culturels et à la coordination des manifestations d'intérêt communautaire
Maire de L'Escale



Bruno ACCIAÏ
Vice-président délégué à l'agro-alimentaire, à la ruralité et au développement de l'accès aux ressources numériques
Maire de La Robine-sur-Galabre



Nathalie ESCLAPEZ
Vice-présidente déléguée aux activités de pleine nature
Adjointe au maire de Seyne



Patrick VIVOS
Vice-président délégué à l'attractivité du territoire et à la stratégie économique
Maire de Peyruis



Bernard TEYSSIER
Vice-président délégué à l'attractivité touristique
Conseiller municipal de Digne-les-Bains



Sonia FONTAINE
Vice-présidente déléguée à l'action sociale et à la prévention
Maire de Malijai



Francis KUHN
Conseiller communautaire délégué aux grands projets et à la stratégie pleine santé
1^{er} adjoint au maire de Digne-les-Bains

LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Archail



Simone SAGNIEZ
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire

Aiglun



Michel AUDRAN
Conseiller communautaire
Maire

Auzet



Christian ISOARD
Conseiller communautaire
Maire

Barles



Marc JOUVES
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire

Barras



Rémy GRAVIÈRE
Conseiller communautaire
Maire

CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN



Gérard BENOÎT
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire



Philippe BERTRAND
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Laura LAQUET
Conseillère communautaire
Conseillère municipale

Beaujeu



Véronique RICHAUD
Conseillère communautaire
Conseillère municipale

Beynes



Sylvain FLORES
Conseiller communautaire
Maire



Francine OBELISCO
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Gilbert RISSO
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Wendy UGHETTO
Conseillère communautaire
Conseillère municipale

Bras d'Asse



Gilles PAUL
Conseiller communautaire
Maire

Champtercier



Antoine ARÉNA
Conseiller communautaire
Maire

Châteauredon



Brigitte COCHET
Conseillère communautaire
Adjointe au Maire

Draix



Michel PELESTOR
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire



Marie-José MAGAUD
Conseillère communautaire
Maire



Sylvie BELMONTE
Conseillère communautaire
Maire



Alex BOGOHSSIAN
Conseiller communautaire
Maire



Italo ZANARTU
Conseiller communautaire
Maire

LES MÉES



Nicolas TRABUC
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Max EYMARD
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Maryse BONZI
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Marie-José FIGUIERE
Conseillère communautaire
Adjointe au maire

Le Castellard-Mélan



Chantal BARDIN
Conseillère communautaire
Maire

Le Chaffaut-Saint-Jurson



Claude ESTIENNE
Conseiller communautaire
Maire

Le Vernet



François BALIQUE
Conseiller communautaire
Maire

Majastres



Jean SEVENIER
Conseiller communautaire
Maire

Malijai



Gilles GONÇALVES
Conseiller communautaire
Adjoint au Maire

Mallefougasse



Jean-Paul DEORSOLA
Conseiller communautaire
Maire

Mallemoisson



Jean-Paul COMTE
Conseiller communautaire
Maire

Marcoux



Christian BOYER
Conseiller communautaire
Maire

Mirabeau



Hugo DECROIX
Conseiller communautaire
Maire

Montclar



Béatrice SAVORNIN
Conseillère communautaire
Maire

Peyruis



Jeanine BONNAFOUX
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Pascale DOMINICI
Conseillère communautaire
Conseillère municipale

Prads-Haute-Béone



Françoise BASSET
Conseillère communautaire
Maire

Saint-Jeannet



Frédéric MOLINARI
Conseiller communautaire
Maire

Saint-Jurs



Danielle URQUIZAR
Conseillère communautaire
Maire

Sainte-Croix-du-Verdon



Bruno BOURJAC
Conseiller communautaire
Maire

LES ÉLUS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2024

Saint-Julien d'Asse



Jean-Pierre AILLAUD
Conseiller communautaire
Maire

Saint-Martin les-Seyne



Chideric REBOUL
Conseiller communautaire
Maire

Verdaches



Guy AUZET
Conseiller communautaire
Maire

Volonne



Emmanuel MULLER
Conseiller communautaire
Adjoint au maire

Digne-les-Bains



Marie-José SERY
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Martine THIEBLEMONT
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Bernard PIERI
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Nadine VOLLAIRE
Conseillère communautaire
Adjointe au maire



Michel BLANC
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Pierre-Bernard SANCHEZ
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Eliane TEYSIER
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Damien MOULARD
Conseiller communautaire
Adjoint au maire



Corinne ARBOUX-TROMEL
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Boulares SOLTANI
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Sandrine CHABALIER
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Gilles CHALVET
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Michelle HONNORAT
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Marie-Claude PAIRE
Conseillère
communautaire
Conseillère municipale



Benoit DE SOUZA
Conseiller communautaire
Conseiller municipal



Mireille PARIS
Conseillère communautaire
Conseillère municipale



Daniel SEJOURNE
Conseiller communautaire
conseiller municipal

L'INSTANCE DÉCISIONNELLE

Par ses délibérations, le conseil communautaire règle les affaires qui sont de la compétence de Provence Alpes Agglomération.

80 conseillers représentant les communes membres débattent en son sein, décident de ses grandes orientations et actions, votent son budget annuel. Chaque commune dispose d'un nombre défini de sièges en fonction de sa population.

Six réunions du conseil communautaire ont eu lieu en 2024. Les conseillers élisent le président de l'agglomération et le bureau communautaire.

Ce dernier comprend 17 membres dont la présidente, 15 vice-présidents et un conseiller délégué. Le bureau a un rôle préparatoire et consultatif. Il examine les propositions faites en commissions et met en œuvre les décisions.

C'est également un lieu de débat entre ses membres qui préparent et définissent les objectifs et les modalités d'action de la politique communautaire. Le bureau se tient tous les quinze jours pour débattre sur les dossiers ensuite présentés en conseil communautaire. 19 réunions ont eu lieu en 2024. ☀

CONFÉRENCE DES MAIRES : UN LIEU PRIVILÉGIÉ D'ÉCHANGES

En plus du conseil communautaire et du bureau, il existe au sein de Provence Alpes Agglomération une conférence des maires chargée d'étudier et de se prononcer sur les grandes orientations stratégiques du territoire. Elle se compose de la présidente, des membres du bureau et des maires des communes membres. Chaque commune y dispose d'un siège, quel que soit son poids démographique. Son rôle est consultatif mais la conférence des maires permet aux communes membres et à l'ensemble de leurs élus d'être associés aux projets et enjeux du territoire. Elle est réunie autant de fois que nécessaire et au moins deux fois par an. En 2024, cinq réunions ont été organisées. ☀

COMMISSIONS THÉMATIQUES

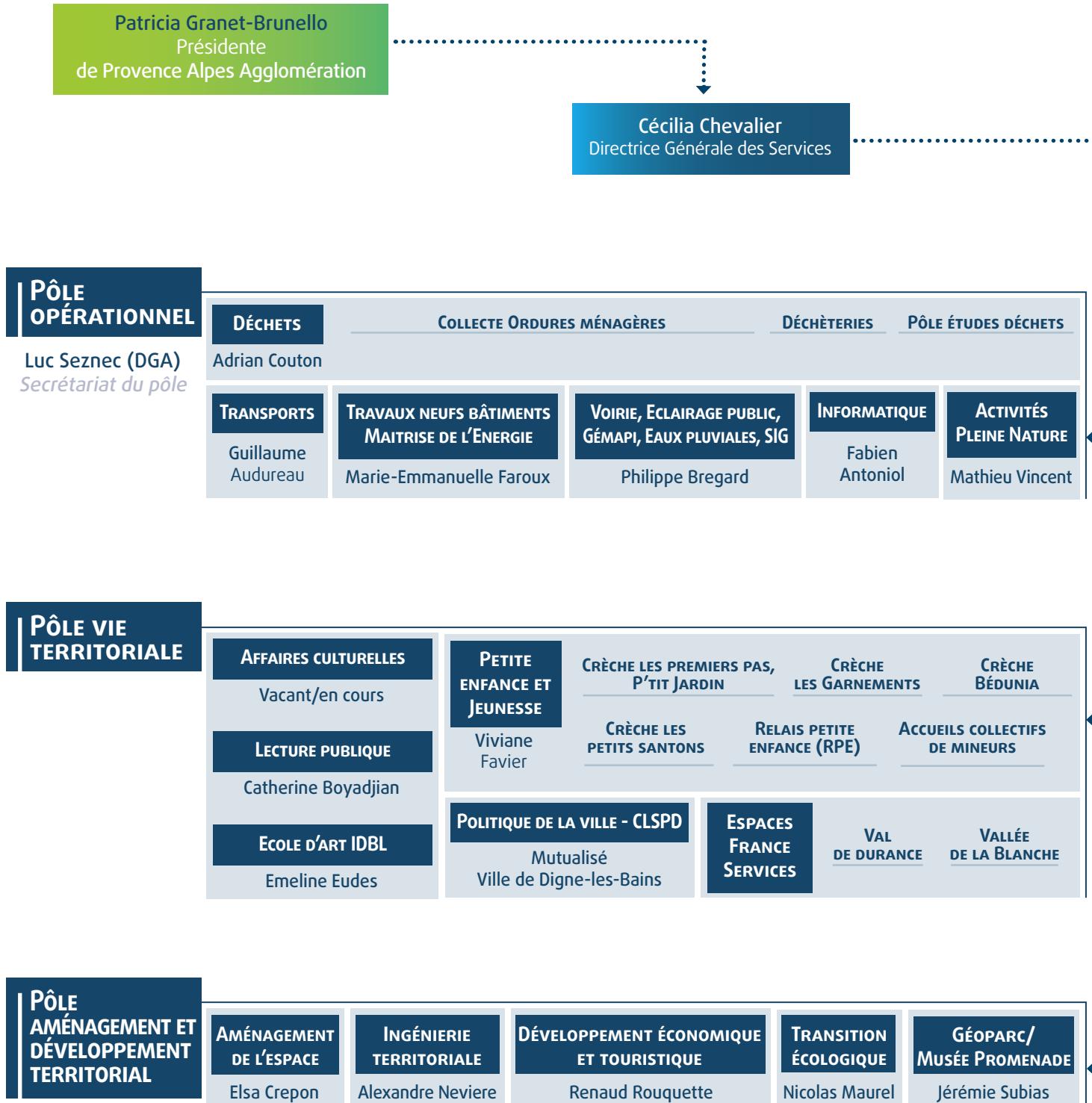
À vocation consultative, sept commissions thématiques permanentes réunissent des délégués désignés par le conseil, pour discuter et débattre des projets avant leur présentation en bureau et avant le vote du conseil : la commission finances, la commission économie, la commission tourisme, la commission environnement, déchets et transition écologique, la commission aménagement de l'espace, mobilité, habitat, la commission voirie, réseaux divers et bâtiments et la commission développement social et culturel. Ces commissions peuvent créer des groupes de travail associant les conseillers municipaux et/ou partenaires extérieurs. ☀

Réunions des secrétaires de mairie

En 2024, Provence Alpes Agglomération a par ailleurs organisé 3 réunions permettant de réunir les secrétaires de mairies des communes du territoire.



L'ORGANIGRAMME DES SERVICES DE PROVENCE ALPES AGGLOMERATION



PÔLE FONCTIONNEL	ADMINISTRATION GÉNÉRALE	FINANCES - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE - ASSURANCE	COMMUNICATION
	Audrey Zimmer	Mireille Espitallier	Vacant
	RESSOURCES HUMAINES		
	Frédérique Vignaud		

PÔLE EAU ASSAINISSEMENT	HAUTE-PROVENCE VERDON	VAL DURANCE
Mathieu Bichat		Sébastien Butin





GÉOPARC
DE HAUTE
PROVENCE

**SOUS NOS PIÉDS,
UN PATRIMOINE MONDIAL
À PRÉSÉRVER, DES PAYSAGES
GRANDIOSES À EXPLORER**

